HOMMAGE AUX HÉROS

# PROJET DE CRÉATION SCÉNIQUE ET MÉMORIELLE

## CONCERTATION PRÉALABLE
### DU 16 AOÛT AU 7 OCTOBRE 2022

BILAN DU MAITRE D'OUVRAGE

WWW.HOMMAGEAUXHEROS.FR

# SOMMAIRE


1 LE CADRE GÉNÉRAL 4

1.1 Le projet en bref 4

1.2 Le cadre réglementaire de la concertation préalable : code de l'environnement 5

1.3 Une procédure, un garant CNDP 6

1.4 Les objectifs de la concertation préalable 6

1.5 Le procédé d'élaboration de la concertation préalable 7

2 L'INFORMATION DU PUBLIC 7

2.1 Les modalités d'information 7

2.1.1 Le périmètre de communication ciblée 7

2.1.2 L'affichage et les insertions presse réglementaires 7

2.1.3 Une affiche communicante 9

2.1.1 Un dépliant d'information 9

2.1.1 Un dossier de concertation 10

2.1.1 Un site dédié à la concertation 11

2.1.2 des kakémonos 11

2.2 Les modalités de participation 12

2.2.1 Cinq réunions publiques 13

2.2.2 Deux permanences sur les marchés 15

2.2.3 Des registres pour l'expression 15

2.2.4 Les cahiers d'acteurs 15

2.3 Les enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif 17

3 LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS PAR LA SOCIÉTÉ HOMMAGE AUX HÉROS 18

3.1 Sur le choix du site 18

3.2 Sur l'opportunité du projet et son rôle mémoriel 19

3.2.1 Une offre suffisante de sites de mémoire 20

3.2.2 La marchandisation de la mémoire 23

3.2.3 L'opportunité d'un spectacle sur la mémoire 24

3.2.4 la forme, le contenu et la rigueur historique du spectacle 27

3.2.5 Le comité d'éthique 29

3.2.6 Le choix du nom 33
3.3 Sur les enjeux environnementaux 34
3.3.1 L'emprise du projet 34
3.3.2 L'artificialisation des sols 35
3.3.3 Les enjeux agricoles 36
3.3.4 L'impact sur les zones humides 37
3.3.5 La reconstitution de haies 39
3.3.6 L'intégration architecturale et paysagère de l'établissement 39
3.3.7 Les autres études du projet 41
3.4 Les enjeux socio-économiques en lien avec le projet 45
3.4.1 Le nombre de visiteurs de l'expérience 45
3.4.2 l'hébergement sur le territoire 46
3.4.3 Les retombées économiques pour le territoire 48
3.5 La gouvernance du projet 51
3.5.1 La société hommage aux héros 51
3.5.2 L'association hommage aux héros 54
3.6 Les propositions issues du débat 56
3.6.1 Déporter une partie du parking sur un autre site 56
3.6.2 Réaliser un mur des morts 57
3.6.3 Des propositions de matériaux pour la construction 57
3.6.4 D'autres formes de spectacle 58
3.6.5 Un colloque sur l'histoire publique 58
4 CONCLUSION 60
5 LES SUITES DU DIALOGUE 62
6 REPONSES AUX DEMANDES DE PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT DE LA CONCERTATION 63
7 ANNEXES 69

# 1 LE CADRE GÉNÉRAL

La société Hommage aux Héros porte un projet de création d'un spectacle mémoriel sur la commune de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan-les-Marais (50).

Pour permettre la réalisation du projet, une concertation préalable est menée au titre du code de l'environnement (articles L.121-15-1, L.121-16, L.121-16-1, L.121-17).

C'est dans ce cadre que la société Hommage aux Héros, maître d'ouvrage, a engagé une concertation publique préalable du mardi 16 août au vendredi 7 octobre 2022.

Conformément au code de l'environnement, le maître d'ouvrage publie dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Le présent bilan sera publié sur le site internet de la concertation menée par la société Hommage aux Héros : www.concertation.hommageauxheros.fr.

## 1.1 Le projet en bref

Conçu comme une expérience unique au monde, un théâtre mobile de 1000 places se déplaçant sur une esplanade longue de 400m permettra aux spectateurs de revivre les grands épisodes du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Cette expérience sera complétée par des pavillons thématiques, mis à disposition de pays étrangers pour qu'ils puissent y présenter leur vision de la seconde guerre mondiale, ainsi qu'un pavillon d'exposition et un pavillon de restauration.

Ce projet prend place sur un site 32 ha, qui sera acheté par la mairie puis loué ensuite à la société Hommage aux Héros par le biais d'un bail emphytéotique.

La moitié de ce site sera utilisée pour le projet (théâtre et esplanade, pavillons, bâtiments techniques, parking) et la seconde moitié sera rendue à la nature.

Financé sur fonds privés, ce projet a pour ambition d'accueillir 600 000 visiteurs par an entre avril et octobre.

Pour plus de clarté, le projet est porté par deux entités :

- La société Hommage aux Héros en charge de la conception du projet, du spectacle et de son exploitation (phase 1)
- L'association Hommage aux Héros en charge de la partie thématique du projet, du contenu des pavillons et de leurs financements (phase 2)

## 1.2 Le cadre réglementaire de la concertation préalable : code de l'environnement

Cette concertation s'inscrit dans le cadre réglementaire du code de l'environnement.

Une concertation menée par la mairie de Carentan-les-Marais a également lieu du lundi 10 octobre au lundi 7 novembre 2022 portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, nécessaire à la réalisation du projet.

S'agissant du code de l'environnement (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16 1 et L.121-17), la concertation préalable permet « d'associer le public, sur une durée minimale de quinze jours et maximale de trois mois, à l'élaboration d'un projet, plan ou programme. »

A ce titre, la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Comme le prévoit le code de l'environnement, le public est informé au moins deux semaines avant le lancement de la concertation par la publication de l'avis de concertation.

Au terme de la concertation, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant, le maître d'ouvrage – la société Hommage aux Héros – réalise un bilan de la concertation qui relate les observations et questions formulées par le public et les réponses qu'il apporte, et peut comporter des engagements pour la poursuite de la concertation. Ce bilan est rendu public.

Pour mener cette concertation, la société Hommage aux Héros a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de bénéficier de la nomination d'un garant de la concertation.

Ainsi, par décision du 6 avril 2021, la CNDP a nommé Laurent Demolins, garant de la concertation préalable du projet Hommage aux Héros.

## 1.3 Une procédure, un garant CNDP

Indépendant vis-à-vis de toutes les parties prenantes, notamment du responsable du projet, transparent sur son travail et dans son exigence vis-à-vis de ce dernier, et neutre sur le fond du projet, le Garant représente la CNDP et veille à la mise en œuvre de ses valeurs et principes :

- **Indépendance** vis-à-vis de toutes les parties prenantes ;
- **Neutralité** par rapport au projet ;
- **Transparence** sur son travail et dans son exigence vis-à-vis de responsable du projet ;
- **Argumentation** : approche qualitative des contributions et non quantitative ;
- **Égalité de traitement** : toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur ;
- **Inclusion** : aller à la rencontre de tous les publics.

Comme il a pu le préciser à de nombreuses reprises durant la concertation, le garant veille donc à la sincérité, au bon déroulement et aux modalités de la concertation préalable :

- en portant un regard attentif sur la transparence, la clarté et l'objectivité de l'information diffusée et des réponses apportées par le responsable du projet ;
- en permettant l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position en vue d'un débat constructif entre les différentes parties.

Le garant exerce donc un rôle à la fois d'incitateur envers le maître d'ouvrage et de facilitateur pour le public avant et pendant la période de concertation préalable.

À la fin de la concertation, le garant dresse, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la concertation, un bilan qui présente les modalités de concertation mises en œuvre et fait la synthèse des échanges intervenus. Conformément à cette disposition, Monsieur Laurent Demolins, garant de la concertation, a adressé au maitre d'ouvrage son bilan le 20 octobre 2022. Ce bilan est publié sur le site internet de la CNDP - www.debatpublic.fr/hommage-aux-heros-carentan-les-marais-3061 - et sur le site de la concertation : www.concertation.hommageauxheros.fr.

Ce bilan est rendu public à la fois par la CNDP et par le maître d'ouvrage du projet et figurera, si le projet est poursuivi, dans le dossier d'enquête publique.

## 1.4 Les objectifs de la concertation préalable

Le maître d'ouvrage de l'opération, la société Hommage aux Héros, s'est fixé les objectifs suivants pour la concertation préalable de ce projet :

1) informer le public sur la nature du projet ;

2) recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet : impacts environnementaux, enjeux mémoriels, insertion paysagère, aménagements routiers, intégration dans le cadre de vie des habitants, déroulement et impacts potentiels des travaux, fonctionnalités, etc. ;

3) enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes entendues lors de la concertation préalable.

## 1.5 Le procédé d'élaboration de la concertation préalable

Sur la base d'un dispositif conçu par la société Hommage aux Héros, les modalités de concertation envisagées ont été présentées au garant de la concertation lors d'une réunion de travail.

Sur cette base et après échanges, le dispositif a évolué puis a été stabilisé, tant dans les modalités d'information que d'expression du public détaillées ci-après.

# 2 L'INFORMATION DU PUBLIC

## 2.1 Les modalités d'information

### 2.1.1 LE PERIMETRE DE COMMUNICATION CIBLEE

Le projet a pour ambition d'impacter le tourisme mémoriel en Normandie depuis Caen jusqu'à Cherbourg, dont l'épicentre est à Carentan les Marais.
Après échange avec le garant de la concertation, la communication a touché un périmètre large comprenant la commune de Carentan-les-Marais et le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, mais également des réunions sur les communes d'Arromanches et de Cherbourg.

Une communication renforcée a été menée sur la commune de Carentan-les-Marais avec le recours à la pose d'affiches dans les commerces et le boitage d'un dépliant dans les boites aux lettres.

Par ailleurs, les relais médias ont permis d'assez largement toucher le grand public qui a donc été bien informé de cette concertation, tant dans son objet que dans ses modalités d'expression.

Les modalités précises de communication sont détaillées dans les paragraphes suivants.

### 2.1.2 L'AFFICHAGE ET LES INSERTIONS PRESSE REGLEMENTAIRES

L'affichage réglementaire et les insertions presse règlementaires ont été réalisés les 27 et 28 juillet soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable.

Des affiches légales au format A2 (40x60cm) ont été réalisées selon les impératifs réglementaires (titre « Avis de concertation préalable » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, texte noir sur fond jaune ou blanc) et comprenaient les informations visées à l'article R.121-19 du code de l'environnement : l'objet de la concertation, le nom du garant, la durée et les modalités de la concertation, l'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable.

Ces affiches ont été posées dans 51 points sur le territoire, allant de La Haye et Saint-Sauveur-le-Vicomte à l'ouest, jusqu'à Lison à l'est et de Périers au sud à Saint-Martin-de-Varreville au nord.

Elles ont notamment été posées :

- Sur le site du projet et au rond-point à proximité immédiate, le long de la D974 ;
- Dans ou devant les mairies des communes d'Appeville, Arromanches-les-Bains, Audouville-la-Hubert, Auxais, Blosville, Boutteville, Baudre, Baupte, Blosville, Carentan les Marais, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Gorges, Graignes-Mesnil-Angot, Hiesville, Isigny-sur-Mer, La Haye, Le Dézert, Le Plessis-Lastelle, Liesville-sur-Douve, Lison, Méautis, Nay, Picauville, Périers, Saint-Fromond, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Sauveur le Vicomte, Saint-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Tribehou, Terre-et-Marais, Valognes, Varenguebec ;
- Au siège de la communauté de Communes de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais ;
- A la préfecture de la Manche à Saint-Lô.

Les insertions presse ont été réalisées dans 2 journaux locaux :

- Ouest France - édition Manche, le 28 juillet 2022 ;
- La Presse de la Manche, le 26 juillet 2022.

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET DE CRÉATION SCÉNIQUE ET MÉMORIELLE
HOMMAGE AUX HÉROS A CARENTAN-LES-MARAIS

**CONCERTATION PREALABLE DU 16 AOÛT AU 7 OCTOBRE 2022 INCLUS**

**Objet de la concertation préalable**
La concertation préalable porte sur la création d'un projet scénique et mémoriel Hommage aux Héros sous la forme d'une expérience immersive inédite retraçant l'histoire du Débarquement des alliés et de la bataille de Normandie.
Ce projet prend place sur la commune de Carentan-les-Marais (50). Il est porté par la société Hommage aux Héros et l'association Hommage aux Héros, maîtres d'ouvrage du projet.
La concertation préalable a pour objectif de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet de débattre du projet, y compris son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

**Cadre de la concertation préalable**
Le projet Hommage aux héros fait l'objet d'une concertation préalable organisée à l'initiative de la société Hommage aux Héros, en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement et R.121.18 et suivants du code de l'environnement.
Le 6 avril 2022, à la demande du maître d'ouvrage, Monsieur Laurent Demolins a été désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP) garant de la concertation du projet.
La décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) ausmentionnée est consultable à l'adresse suivante :
**https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-04/CR_saanca_pleniere_6_4_2022.pdf**

**Date de la concertation préalable**
**La concertation se déroulera du mardi 16 août au vendredi 7 octobre 2022.**

**Les modalités de la concertation préalable**
*Documents d'information du public*
– Un dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les incidences potentielles sur l'environnement est :
- Consultable à la mairie de Carentan-les-Marais (Boulevard de Verdun, 50500 Carentan les Marais), à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (24 Place de la République, 50500 Carentan-les-Marais), à la Préfecture de la Manche (place de la Préfecture, 50002 Saint-Lô)
- Consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de la Manche : **www.manche.gouv.fr/**
- Consultable et téléchargeable sur le site internet du projet : **www.hommageauxheros.fr** - rubrique « concertation préalable »

– Un document de synthèse est également consultable et téléchargeable :
- Consultable et téléchargeable sur le site internet du projet : **www.hommageauxheros.fr** - rubrique « concertation préalable »

*Registres d'expression du public*
Un registre « papier » est disponible à la mairie de Carentan-les-Marais (Boulevard de Verdun, 50500 Carentan les Marais), à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (24 Place de la République, 50500 Carentan-les-Marais), à la Préfecture de la Manche (place de la Préfecture, 50002 Saint-Lô).

Le site internet du projet : **www.hommageauxheros.fr** - rubrique « concertation préalable » permettra du 16 août au 7 octobre inclus de :
- Consulter et télécharger les documents relatifs au projet présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment),
- Déposer des avis.

Des avis, questions, contributions peuvent être adressés au Garant par voie dématérialisée à l'adresse **laurent.demolins@garant-cndp.fr** et par voie postale à l'adresse Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à l'attention de Laurent Demolins, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent également être adressés par voie postale à l'adresse postale : Hommage aux Héros, 7 place Gardin, 14000 Caen.

*Les rencontres publiques*
– Cinq réunions publiques se dérouleront :
- Réunion publique de lancement - Vendredi 19 août, de 18h30 à 20h30 au Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais ;
- Réunion thématique sur l'histoire, la culture et l'éducation - Mardi 6 septembre de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes d'Arromanches-les-Bains, 11 place du Six Juin 1944, 14117 Arromanches-les-Bains ;
- Réunion thématique environnement - Mardi 13 septembre, de 18h30 à 20h30 au Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais ;
- Réunion thématique tourisme et enjeux socio-économiques - Jeudi 22 septembre de 18h30 à 20h30 à la Cité de la mer, allée du Président Menut, 50100 Cherbourg-en-Cotentin ;
- Réunion publique de clôture de la concertation - Jeudi 6 octobre, de 18h30 à 20h30 au Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais.

Parallèlement, le maître d'ouvrage tiendra 2 permanences sur le marché de Carentan-les-Marais, les lundis 22 août et 12 septembre au matin.

**Les suites de la concertation**
A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, le Garant rédige un bilan prenant en compte l'ensemble des contributions, avis et questions. Il transmet ce bilan à la Société Hommage aux Héros, qui le publie sans délai sur son site internet **www.hommageauxheros.fr**. Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.
Le bilan sera joint au dossier d'enquête publique.
A compter de la publication du bilan, la société Hommage aux Héros dispose de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

**www.hommageauxheros.fr**

Publilegal - 1 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS - Tel: 01 42 96 95 08 - contact@publilegal.fr

### 2.1.3 UNE AFFICHE COMMUNICANTE

Une affiche communicante, au format A3 (30x40cm) a été réalisée et diffusée pour informer le grand public.

Ces affiches ont été diffusées par 2 moyens :

- Par le biais de la pose de 50 affiches dans les commerces du centre-ville de Carentan-les-Marais
- Par l'envoi à des mairies (Appeville, Arromanches, Audouville-la-Hubert, Auvers, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Bouteville, Caen, Cardonville, Carentan-les-Marais, Cherbourg, Géfosse-Fontenay, Graignes-Mesnil-Angot, Grandcamp-Maisy, Hiesville, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Le Dézert, Liesville-sur-Douve, Lison, Méautis, Monfréville, Osmanville, Picauville, Saint-André de Bohon, Saint-Fromond, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Jean de Daye, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sébeville, Terre-et-Marais, Tribehou, Turqueville), dans les offices de tourisme de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais et à Sainte-Mère-Église, à la préfecture de la Manche et à destination de plusieurs sites du tourisme de mémoire (Mémorial de Caen, D Day expérience, Airborne Museum, Centre Juno Beach).

Les affiches dans les commerces ont été posées le 13 août et celles envoyées par courrier ont été adressées le 3 août 2022.

### 2.1.1 UN DEPLIANT D'INFORMATION

Pour informer le plus largement possible les habitants du territoire directement concerné par le projet, le maitre d'ouvrage a réalisé un dépliant d'information du public en 2 volets au format fermé 21x15cm.

Ce dépliant avait pour objectif :

- De présenter le projet succinctement ;
- D'informer le public sur la démarche de concertation préalable à venir ;
- De donner les moyens d'information et d'expression du public durant toute la concertation.

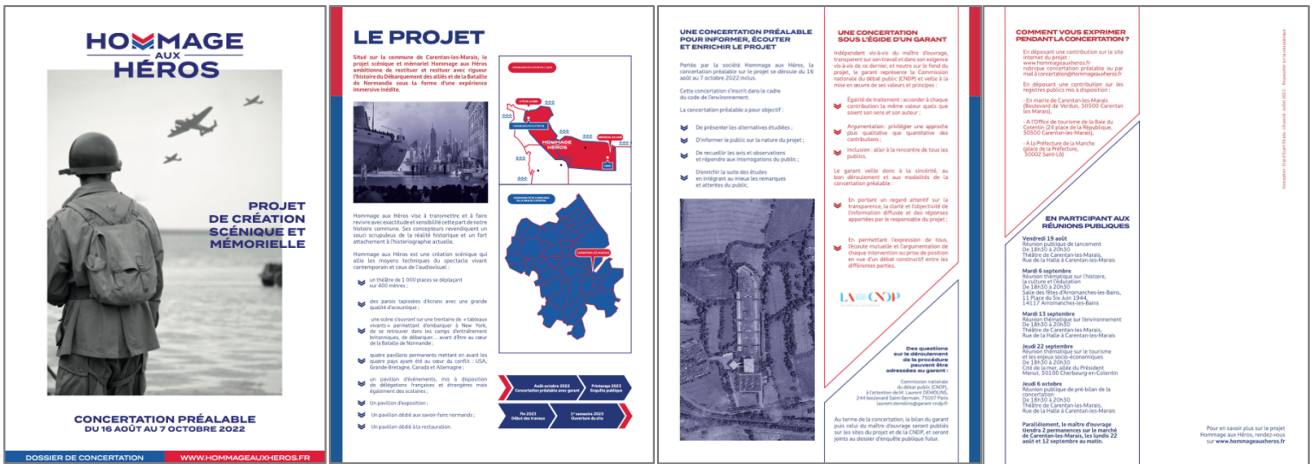


Boité sur la commune de Carentan-les-Marais à environ 4400 exemplaires, ce dépliant a permis d'informer et mobiliser largement sur le déroulement de la concertation préalable.

Des exemplaires supplémentaires ont également été envoyés aux mairies et autres sites visés par la diffusion des affiches communicantes, listées dans le paragraphe précédent.

Enfin, le maitre d'ouvrage a mis à disposition ce dépliant lors des premiers temps de rencontre (réunions publiques et permanences sur les marchés) et sur le site internet de la concertation.

### 2.1.1 UN DOSSIER DE CONCERTATION

Principal support de présentation du projet, le dossier de concertation reprenait les éléments suivants :

- Le cadre de la concertation : son cadre juridique, la présentation du garant et de son rôle, le déroulement de la concertation et les modalités d'information et d'expression du public durant cette période
- La présentation du projet : le contexte et l'historique du projet, les objectifs du projet, le projet et ses caractéristiques (choix du site, planning prévisionnel, financement…), les retombées du projet et les impacts du projet (retombées socio-économiques, impacts environnementaux, réseaux…)
- La présentation du maitre d'ouvrage
- Les référents du projet (commune de Carentan-les-Marais, Comité du Débarquement, Souvenir Français, Musées de la région…) ;
- Les suites du projet.

Ce dossier d'environ 60 pages a été imprimé et largement diffusé durant la concertation. 700 exemplaires ont été imprimés et diffusés par envoi aux sites également destinataires des affiches communicantes et des dépliants (précédemment listés) et lors des temps de rencontres de la concertation : réunions publiques et permanences sur les marchés.

### 2.1.1 UN SITE DEDIE A LA CONCERTATION

Pour permettre à tous les publics de s'informer et s'exprimer durant la concertation, la société Hommage aux Héros a réalisé un site dédié à la concertation www.concertation-hommageauxheros.fr.

Ce site comprenait :

- Une page d'accueil détaillant la démarche de concertation, ses objectifs, son cadre, ses modalités mais également tous les documents de la concertation (dossier de concertation, dépliant, affiche) puis tous les documents mis en ligne au fur et à mesure par le maitre d'ouvrage (compte-rendu et présentation de réunions publiques, complément d'information et cahiers d'acteur du public ;
- Une Foire Aux Questions permettant aux internautes de disposer des principales réponses aux questions les plus fréquentes ;
- Un espace « participer » permettant au public de déposer des avis et contributions sur un registre dématérialisé ou d'envoyer des messages au garant de la concertation.

Ce site a été mis en ligne 15 jours avant l'ouverture de la concertation préalable et enrichi tout au long de la concertation.

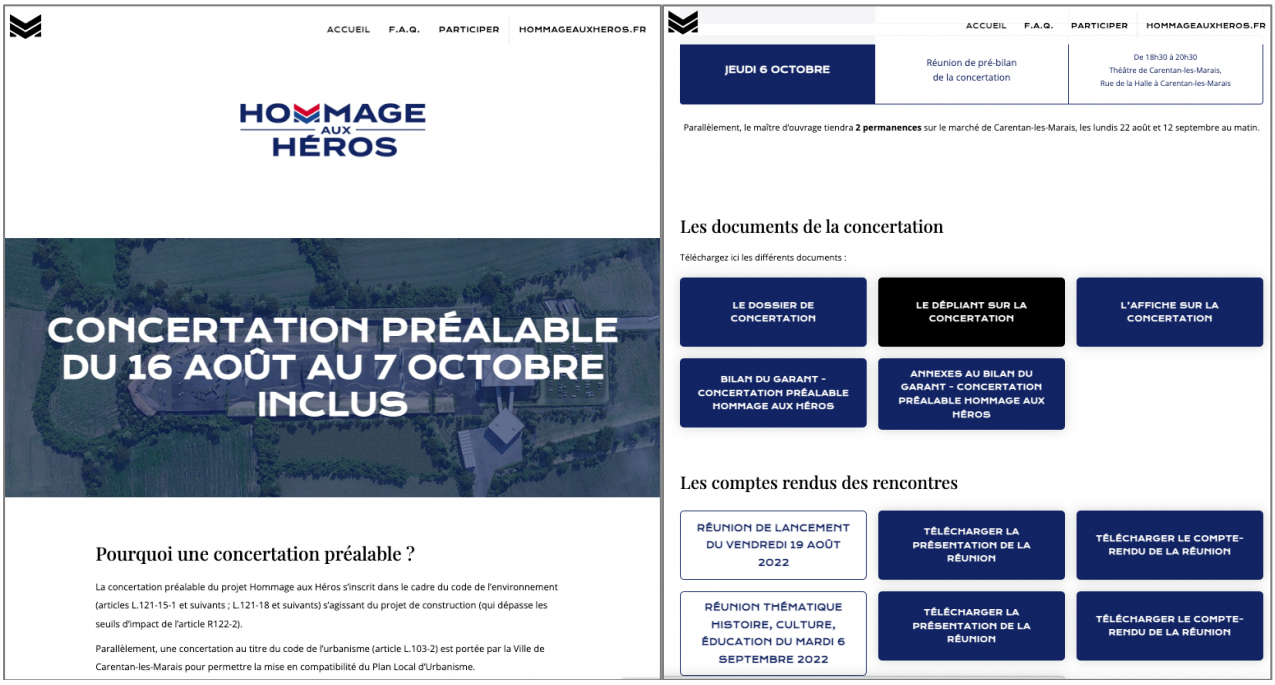


### 2.1.2 DES KAKEMONOS

Deux kakémonos au format 2mx0,85m ont été réalisé et diffusé dans les 3 lieux ayant des registres papiers (voir ci-après) : Mairie de Carentan-les-Marais, Office de tourisme de la baie du Cotentin et préfecture de la Manche à Saint Lo. Ces kakémonos ont été diffusés dans la semaine qui a précédé le lancement de la concertation pour qu'ils puissent être installés dès l'ouverture de la concertation préalable, le mardi 16 août 2022.

Un dernier jeu de kakémonos était mis en place par le maitre d'ouvrage lors de tous les temps de rencontre avec le public.

Le premier kakémono comprenait une présentation synthétique du projet et le second les modalités d'expression du public.

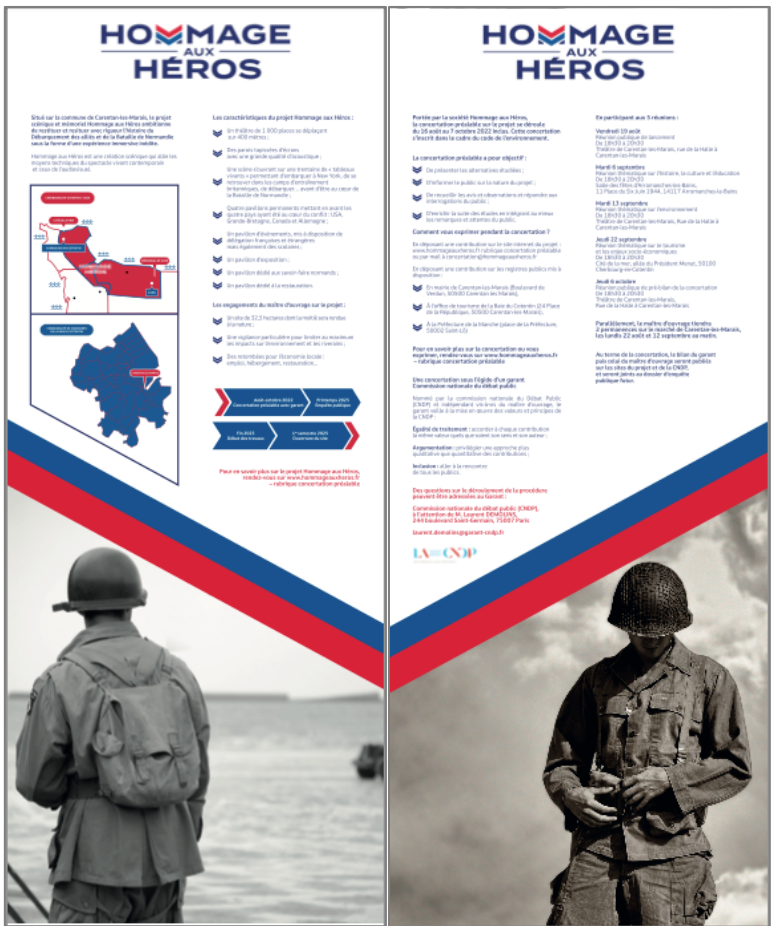


## 2.2 Les modalités de participation

Des moyens classiques ont été mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer sur une période couvrant en partie les vacances scolaires d'été – concertation à partir du 16 aout – et s'étalant sur 8 semaines – jusqu'au 7 octobre 2022.

Ces huit semaines ont été rythmées par les réunions publiques et les permanences sur les marchés. Les registres d'expression du public ayant été mis à disposition durant toute la période de concertation.

Les temps de rencontres durant la concertation ont été :

- 5 réunions publiques : à Arromanches, à Cherbourg et trois à Carentan-les-Marais,
- Deux permanences sur le marché de Carentan-les-Marais.

### 2.2.1 CINQ REUNIONS PUBLIQUES

Ces cinq réunions publiques ont mobilisé environ 800 participants au total soit entre 100 et 200 personnes par réunion.
Ces réunions se sont déroulées :

- Le vendredi 19 aout 2022, de 18h30 à 20h45, au théâtre de Carentan-les-Marais. Première réunion publique de la concertation, elle a notamment permis de présenter le projet et de permettre au public d'exprimer soutiens ou oppositions – 180 participants – 22 interventions du public ;
- Le mardi 6 septembre de 18h30 à 21h30 à la salle des fêtes d'Arromanches-les-Bains avec le thème spécifique de l'histoire, la culture et l'éducation – 140 participants – 26 interventions du public ;
- Le mardi 13 septembre, de 18h30 à 21h30 au théâtre de Carentan-les-Marais avec le thème spécifique de l'environnement – 200 personnes – 30 interventions du public ;
- Le jeudi 22 septembre, de 18h30 à 21h30 à la cité de la mer à Cherbourg avec le thème spécifique du tourisme et des enjeux socio-économiques – 100 personnes – 25 interventions du public ;
- Le jeudi 6 octobre, de 18h30 à 21h30 au théâtre de Carentan-les-Marais pour dresser un pré-bilan de cette concertation - 200 personnes – 28 interventions du public.

Au-delà de la forte mobilisation du public, les réunions prévues de 18h30 à 20h30 ont été prolongées de 15 minutes à 1h15 pour permettre l'expression du plus grand nombre d'avis.
Le nombre d'interventions par réunion a varié entre 22 et 30 interventions en fonction de la durée de la réunion, signe de la très large place laissée à l'expression du public durant cette concertation.

Durant les réunions thématiques, des interventions d'experts ont ainsi eu lieu pour traiter la thématique spécifique, apporter des précisions sur le projet au public présent et répondre aux questions spécifiques sur ces thèmes.

De nombreuses interventions ont été l'objet de prises de positions pour ou contre le projet, plutôt que de questions sur le projet, n'amenant pas le maitre d'ouvrage à apporter des réponses.

Des questions récurrentes ont été posées sur différents thèmes (responsabilité du maitre d'ouvrage, taille des structures, évolutions possibles…) pour lesquelles le maitre d'ouvrage a apporté des réponses précises, ne satisfaisant pas nécessairement les opposants.

Les présentations diffusées lors de ces réunions ont été mises en ligne dans les 48 heures ouvrées suivant celle-ci et les comptes-rendus ont été mis en ligne dans la semaine qui a suivi la réunion et dans tous les cas, avant la réunion suivante.

## Les profils des participants

La présentation des participants a montré que si les réunions étaient ouvertes à tous, elles ont mobilisé le grand public mais aussi de nombreux élus, des responsables associations et des acteurs locaux qui se sont présentés comme tel :

## Des élus

Laurent BEAUVAIS – Conseiller Régional de Normandie
Jean-Claude COLOMBEL, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
Arthur DELAPORTE – Député de la 2e circonscription du Calvados
Gilles DETERVILLE – Conseiller Régional
Phillipe GOSSELIN - Député de la Manche.
Guillaume HÉDOUIN – Conseiller régional de Normandie
Antoine JEAN, Conseiller Régional
Quentin LAGALLARDE - Conseiller municipal de Cherbourg - Conseiller régional
Sylvie LEBARON – Maire déléguée de Saint-Pellerin
Ralph LEJAMTEL - Adjoint à l'urbanisme de la ville de Cherbourg
Jean-Pierre LHONNEUR – Maire de Carentan-les-Marais
David MARGUERITTE – Vice-Président de la Région Normandie, Président de la communauté d'agglomération du Cotentin et de son office de tourisme.
Didier RAYMOND – Élu de Beuzeville-la-Bastille
Marianne ROZET - Conseillère régionale et membre du bureau du Parc des Marais.
Pierre VOGT - Conseiller Régional

## Les responsables associatifs

Louise AUBERT – Représentante du collectif Baie du cotentin, nature et mémoire préservées et de l'association baie vivante et solidaire
Pierre AUBRIL – Co-porte-parole de la confédération paysanne et co-porte-parole de l'association locale baie vivante et solidaire
Christian DEROSIER - Président du comité de Sainte-Marie-du-Mont
Anne-Marie DUCHEMIN - Présidente de l'association « Cotentin Nature »
Maxi KRAUSE – Porte-parole du comité citoyen de Ver-sur-Mer et présidente de l'association PNPV (Association de Protection de la Nature et du Patrimoine)
Bernard ROUSSEAU – Cotentin nature

## Des acteurs locaux

Emmanuel ALLAIN – Dirigeant du musée D-Day Expérience
Philippe CLÉRIS – Professeur d'histoire-géographie en lycée professionnel
Arnaud FOSSEY – Agriculteur Bio dans le canton de Carentan et Président de la Coopérative Isigny-Sainte-Mère
Jean-Marc LEFRANC - Ancien président du Comité du Débarquement
Jean-Luc LELEU – Professeur de l'Université de Caen et historien au CNRS
Aurélien MARION – Vice-Président du parc des marais du Cotentin
Jean QUETIER – Président du Comité du Débarquement

En fonction de leurs présences à ces réunions, ces participants ont ainsi pu prendre la parole entre 1 et 8 fois pour les plus impliqués et opposés au projet.

### 2.2.2 DEUX PERMANENCES SUR LES MARCHES

Deux permanences ont été tenues par le maitre d'ouvrage sur le marché de Carentan-les-Marais, l'une durant les vacances scolaires le lundi 22 août de 8h à 13h, durant laquelle le maitre d'ouvrage a pu échanger avec environ 40 personnes et la seconde en milieu de concertation, le lundi 12 septembre 2022 durant laquelle le maitre d'ouvrage a également échangé avec environ 40 personnes.

### 2.2.3 DES REGISTRES POUR L'EXPRESSION

Deux types de registres ont été mis à disposition du public pour s'exprimer durant la concertation.

Des registres papiers ont été déposés dans la mairie de Carentan-les-Marais, à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais et à la préfecture de la Manche à Saint-Lô.

Ces registres ont recueilli :
- 8 contributions à la mairie de Carentan-les-Marais ;
- 1 contribution à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin ;
- 2 contributions à la préfecture de la Manche.

Parallèlement, un registre numérique a été mis en place sur le site de la concertation : www.concertation-hommageauxheros.fr, sur toute la durée de celle-ci. Il a ouvert le mardi 16 août à 00h00 et a été clôturé le vendredi 7 octobre à minuit.

Au total, le registre a comptabilisé environ 2650 connexions uniques durant la période de concertation et 364 observations déposées. Toutes ont fait l'objet d'une réponse individualisée par le maître d'ouvrage, dans des délais compris entre 1 semaine et 10 jours après la publication de la contribution. L'ensemble des observations déposées et réponses apportées par Hommage aux Héros aux contributions est consultable en annexe.

### 2.2.4 LES CAHIERS D'ACTEURS

Le maitre d'ouvrage, sur les conseils du garant, a permis la rédaction et publication de Cahiers d'acteurs qui ont pour objectif l'expression d'un point de vue construit, argumenté et rédigé par leurs auteurs. Ces cahiers d'acteurs ont été mis en ligne sur le site internet de la concertation.
Ces cahiers d'acteurs sont traditionnellement des moyens utilisés par les associations, collectivités, partis politiques de contribuer au débat en remettant un avis construit sur le projet. Ces cahiers d'acteurs ont été mis en ligne rapidement après leur réception et restent en ligne sur le site de la concertation.

## Les émetteurs

Sept cahiers d'acteurs ont été réalisés dans le cadre de la concertation issus aussi bien de :

**Collectivités territoriales**

- Ville de Cherbourg-en-Cotentin ;
- Commune de Ranville.

**Associations**

- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples – Comité de la Manche (2 cahiers d'acteur) ;
- Cotentin Nature – Qualité de Vie.

**Formations politiques**

- Groupe Normandie Écologie du Conseil Régional de Normandie ;
- Confédération Paysanne de la Manche.

Voici les synthèses des cahiers d'acteurs déposés sur le site de la concertation :

- Le contenu historique du projet (MRAP)

*Le devoir de mémoire doit échapper à la domination du marchandisage, qui crée un rapport distendu avec l'histoire, et souligner les vérités essentielles en renouant avec le besoin prioritaire qu'est l'éducation populaire et le développement du sens critique des Normands.*

*Nous demandons que cela se fasse avec la volonté d'incarner quelque chose de plus et de solidaire afin que vive sereinement une mémoire plurielle dans laquelle chacun, sujet d'ici ou d'ailleurs, puisse se reconnaître, se sentir accueilli et exister.*

- L'impact sur l'environnement, les autres sites mémoriels (Commune de Ranville)

*Ce projet suscite des réserves environnementales, sujet sur lequel la commune de Ranville est sensible. Peut-on artificialiser de nouvelles terres classées en zone A ?*

- Le profil du projet, ses porteurs, ses impacts (Confédération paysanne de la Manche)

*Et plus on avance, plus on est convaincu que ce projet serait catastrophique pour notre territoire et ses habitants. Il ne répond en rien aux enjeux actuels de souveraineté alimentaire, énergétique, de ressources en eau, du maintien de la biodiversité, d'une économie locale et solidaire, d'un aménagement territorial équilibré entre ville et campagne.*

- Les risques sur les réserves en eau (Ville de Cherbourg-en-Cotentin)

*Au regard de l'importance de ce bassin pour de nombreuses communes du département et eu égard à la fragilité de la ressource en eau, notre question s'adresse à la fois au SAGE, à la CLE et aux services de l'État compétents : quelles études préalables sont réellement prévues pour mesurer l'impact du projet sur la ressource et dans quelle mesure les résultats de ces études peuvent-ils contraindre les porteurs de projet à apporter des modifications ou des compensations crédibles à l'artificialisation des sols qui adviendra ?*

- L'organisation de la concertation (Groupe Normandie Écologie)

*Mener une concertation impartiale nécessite l'accès aux informations de l'ensemble des parties, un climat sain et serein ainsi que le respect du cadre réglementaire. Ces quelques exemples vous prouvent que ces conditions ne sont pas réunies.*

- L'objet du projet (Cotentin nature)

*Un projet incompatible avec la sauvegarde des ressources en eau et en terres agricoles et la préservation de la biodiversité et avec le respect des victimes et la nécessaire abstention de toute valorisation des faits de guerre et de leurs acteurs*

Ces contributions s'inscrivent dans les participations reçues dans les autres temps participatifs. Notons que l'ensemble des Cahiers d'acteurs se rapproche de la catégorie des « oppositions construites » et qu'il n'y a pas eu de Cahier d'acteurs soutenant le projet Hommage aux héros.

## 2.3 Les enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif

La communication d'information sur la concertation préalable peut être jugée très satisfaisante au regard de la forte mobilisation lors des réunions publiques, avec pour chaque réunion les « habitués » et une large part de nouveaux participants, et du nombre de contributions reçues sur le registre numérique.

Les réunions publiques ont été l'occasion pour le maitre d'ouvrage et ses équipes de présenter le projet, le plus sincèrement et le plus complètement possible avec les informations disponibles à date.
Les échanges ont souvent été vifs et nourris de la part des participants, qu'ils soutiennent ou s'opposent au projet avec de très nombreuses interventions qui ont nécessité de prolonger les réunions.

Le suivi de la concertation par la presse a également permis de maintenir la mobilisation du public durant cette concertation.

# 3 LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS PAR LA SOCIÉTÉ HOMMAGE AUX HÉROS

## 3.1 Sur le choix du site

Le choix du site est apparu comme un sujet en tant que tel. Il a, le plus souvent, été cité dans les échanges liés à son caractère agricole et à l'impact de ce projet sur son environnement.
Quelques participants ont néanmoins évoqué ce sujet au regard de l'accessibilité et des équipements disponibles à Carentan-les-Marais.

*« Bonjour je trouve que la localisation du projet est totalement non pertinente et inadapté. Il serait beaucoup mieux d'avoir l'implantation de ce projet vers le reste des sites du débarquement à savoir vers Bayeux / Arromanches-les-Bains / les batteries de longue sur mer / colleville & Omaha beach : cela serait beaucoup plus pertinent pour bénéficier des infrastructures existantes (routes, hôtels, transport bus / train / avion, proximite Caen) et faire fonctionner l'offre de commerces avoisinantes, déjà implantés : restaurant, artisanat.... Aller faire ce projet sur une zone vierge de 40 ans est un non-sens écologique et un surcoût financier, alors qu'une implantation plus adaptée vers Bayeux serait moins impactante. »*

*« Bonjour je suis favorable à un tel lieu de mémoire mais très défavorable à retenir un lieu submersible (marais, montée des mers d'ampleur inédite à notre échelle). Je suis favorable à la préservation de l'écosystème actuel aussi fragile et précaire soit il à ce jour.Merci de prévoir un lieu accessible en bus de tourisme mais à partir de terres déjà construites. Sans davantage attaquer le vivant ! »*

Par ailleurs, de nombreux participants ont estimé, qu'une conception sur une friche industrielle serait plus pertinente.

*« Un site plus réduit sur friche industrielle proche d'une gare SNCF n'était-il pas envisageable, pour éviter de sacrifier plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles ? »*

*« Les promoteurs du projet parlent de compensation à 150% alors qu'il est plus simple d'implanter ce projet (s'il doit finalement voir le jour) dans un espace déjà imperméabilisé, les friches industrielles à réhabiliter ne manquent pas. »*

Plusieurs opposants ont également estimé que ce projet était « hors sol » estimant qu'il pouvait prendre place dans n'importe quelle ville de la région et qu'utiliser un site agricole à Carentan-les-Marais pouvait être évité.

Lors de ses recherches de site, Hommage aux Héros a identifié plusieurs sites répondant à ses besoins, mais aucun n'était une friche industrielle.

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, le maitre d'ouvrage a rappelé, comme il l'avait indiqué dans le dossier de concertation, les raisons du choix de ce site à Carentan-les-Marais qui répondait à de nombreux critères favorables :

- La disponibilité d'un terrain suffisamment grand (25 ha) et répondant aux caractéristiques techniques du projet ;
- L'accessibilité et la bonne desserte routière et ferroviaire, participant au rayonnement extra-régional du site ;
- Un terrain situé à proximité des plages du Débarquement ;
- Un terrain présentant le moins d'impact environnemental.

Le site proposé répond à ces caractéristiques et se situe en continuité du tissu urbain de la commune, tout en ayant un impact limité sur les riverains, peu nombreux à proximité immédiate du site.

Enfin, l'accueil et le soutien des collectivités locales participe également à la mobilisation du maitre d'ouvrage de réaliser son projet sur la commune de Carentan-les-Marais.

Sur ce sujet, le maitre d'ouvrage a également précisé durant la concertation, que si ce projet ne se faisait pas sur la commune de Carentan-les-Marais, il rechercherait un autre site avec un potentiel de prospection probablement plus important dans le Calvados.

Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux Héros tire les enseignements suivants :

- Le choix de Carentan-les-Marais comme commune d'accueil du projet n'est pas remis en cause par le public même si l'utilisation de terres agricoles pour l'implantation du projet est davantage débattue.

## 3.2 Sur l'opportunité du projet et son rôle mémoriel

Si la nécessité du devoir de mémoire fait l'unanimité, dans un contexte de disparition des derniers vétérans et plus largement avec les événements actuels en Europe, la forme que celui-ci doit prendre fait en revanche largement débat.

*Il est essentiel que l'héroïsme de tous ces hommes ne soit pas oublié et surtout que les valeurs qui les animaient soient transmises aux générations actuelles ; la liberté, le courage, l'honneur sont et seront toujours à défendre.*

*Je suis absolument pour ce projet qui réunit trois grandes promesses : partage, transmission et hommage.*

*Ce projet est une formidable passerelle pour s'intéresser à ce conflit et donner envie d'en savoir plus en visitant les musées de qualités en Normandie ou regarder des documentaires ou lire les nombreux ouvrages qui existent sur le sujet.*

*Je suis évidemment POUR ce projet qui rassemble beaucoup de valeurs aujourd'hui indispensables : TRANSMISSION, MÉMOIRE, RESPECT.*

L'opportunité du projet a été régulièrement remise en cause pour plusieurs raisons :

- L'existence d'une offre suffisante au regard des nombreux sites traitant du tourisme mémoire ;
- La marchandisation de la mémoire ;
- Faire un spectacle d'un moment tragique de l'histoire de la seconde guerre mondiale ;
- La rigueur du spectacle.

### 3.2.1 UNE OFFRE SUFFISANTE DE SITES DE MEMOIRE

Durant toute la concertation, les oppositions ont été nombreuses sur ces différents thèmes, arguant du nombre de sites de tourisme mémoriel déjà existants, parmi lesquels le Mémorial de Caen, les musées, les cimetières, entre autres.

Au premier abord, les avis sont partagés sur la création d'un nouveau site de mémoire en lien avec la seconde guerre mondiale et au débarquement, au regard du nombre important de sites déjà existants. Ce nouveau projet ne risque-t-il pas de réduire les visiteurs des sites existants, pour certains privés (et payants), pour d'autres publics (gratuits ou payants) ? Certains participants proposant même au maitre d'ouvrage d'investir dans la modernisation des sites existants.

*« De nombreux musées de qualité existent déjà en Normandie sur le sujet et nous permettent de faire de l'histoire et de rendre hommage. »*

*« Surtout quel choix d'aménagement du territoire : la Normandie dispose de plus de 50 musées liés au DDAY et à la Bataille de Normandie : quel choix régional mener face à cette diversité : aider toutes les structures existantes à évoluer, progresser pour une médiation plus adaptée face aux questions qui se posent du lien avec les générations ? »*

*« De plus les musées sont nombreux, c'est là qu'est le véritable devoir de mémoire à activer pour nos descendants. »*

*« Ce parc va assécher la fréquentation des autres musées et autres lieux »*

*« Nous considérons que l'offre des musées et lieux de mémoire sur notre territoire est diverse et importante. Elle remplit son rôle pédagogique et informatif auprès des touristes et de plusieurs générations. Les enseignants ont de bons outils dans notre région. »*

*« Si les concepteurs de ce projet tiennent vraiment à honorer la mémoire de nos Héros, pourquoi ne dépensent-ils pas les 110 millions d'euros dans la rénovation des quelque 50 musées actuels, des nombreux vestiges et matériels en état de délabrement (pontons, blockhaus, véhicules, sites naturels...), des cimetières et autres lieux de mémoires ? »*

*Les cimetières, les plages, les monuments, les musées, les sites, les vestiges d'armements entre autres ne sont-ils pas suffisants ? »*

En revanche, de nombreux participants soutiennent ce projet pour son caractère novateur, en rupture avec les musées plus traditionnels déjà existants et rappellent également qu'en son temps, le Mémorial de Caen a connu de pareilles difficultés lors de sa création avec de fortes contestations, pour finalement, aujourd'hui, faire l'unanimité. Parallèlement, ils relèvent les évolutions régulières et/ou nécessaires des musées actuels pour moderniser leurs offres.

*« Ce projet m'enthousiasme car il faut un moyen contemporain pour faire comprendre à nos jeunes l'importance du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Cette bataille a rendu sa liberté à la France et il n'y aura bientôt plus aucun ancien combattant pour en témoigner. »*

*« Par ailleurs, beaucoup de jeunes ne fréquentent pas les musées. Ils seront en revanche attirés par un spectacle historique de qualité utilisant toutes les technologies modernes qui sont leur quotidien. »*

*« J'ai été visité les musées du débarquement en Normandie avec mes parents et j'ai constaté que les musées ne retenaient pas beaucoup mon attention. J'aimerais bien pouvoir voir un spectacle avant de visiter les musées, je pense que cela m'aiderait m'approprier les histoires de ceux qui sont morts au combat. »*

*« Ce projet est une formidable passerelle pour s'intéresser à ce conflit et donner envie d'en savoir plus en visitant les musées de qualités en Normandie ou regarder des documentaires ou lire les nombreux ouvrages qui existent sur le sujet. »*

*« Mon âge et mon vécu me permettent de rappeler qu'un certain nombre de projet ont fait l'objet d'attaques incessantes lors de leur création pour des motifs divers et variés. Un seul exemple, le Mémorial de Caen n'a t-il pas en son temps, subit les foudres d'opposants. Qui oserait aujourd'hui contester cet élément essentiel à la compréhension de notre histoire contemporaine. Le cinéma circulaire d'Arromanches a subi les mêmes foudres. Il en est de même pour le mémorial de Ver Sur Mer. »*

*« L'Hommage aux Héros va vider les musées existants. Je réponds par une expérience vécue en tant que Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Entre le 70ème et le 75ème anniversaire du débarquement (2014 et 2019), les entrées dans les quatre musées du territoire ont progressé de 54 % pour atteindre 690 000 entrées payantes en 2019 et ce malgré la création du Normandy Victory Museum et l'extension du DDay Experience. Le même reproche avait été fait à Mr Girault, maire de Caen, lorsqu'il a initié le projet du Mémorial. »*

*« La création du Musée d'Utah Beach dans les années 60 a fait l'objet d'une polémique. La création du Memorial de Caen dans les années 80 a été copieusement décriée. La création du D Day Experience dans les années 2000 a été tout aussi villipendée. Encore plus récemment, la création du Normandy Victory Musuem a été dénigrée. Aujourd'hui, le public plébiscite ces musées. »*

*« On voit bien que les modernisations récentes de nos musées s'appuient elles aussi sur les nouvelles technologies pour capter l'attention des plus jeunes. »*

*« Aujourd'hui c'est assez incroyable, il y a énormément de personnes qui viennent du monde entier pour tenter d'imaginer ce que nos anciens ont vécu. Les communes telles que Carentan ou Ste Mère ont fait de gros efforts pour accueillir comme il se doit ces touristes, les musées se sont modernisés et on sent que toute la population est investie pour que la mémoire vive. »*

A ce titre l'intervention d'Emmanuel ALLAIN, propriétaire du musée D-Day Expérience, lors de la réunion de clôture a montré l'intérêt qu'il trouvait à ce projet, nouveau, différent de son musée et ne croit absolument pas à la réduction du nombre de visiteurs des musées déjà existants.

*Extrait du compte-rendu de la réunion publique du 6 octobre*
*Il indique que le projet Hommage aux Héros lui fait penser au Mémorial de Caen qui a fait un tollé général lorsque ce projet est né, estimant qu'il allait cannibaliser les autres musées, alors que finalement, après son ouverture, il n'y a jamais eu autant de monde en Normandie. Il estime que c'est le même scénario avec Hommage aux Héros.*
*Il rappelle que lorsque son musée a ouvert en 2005, il y avait 2 musées (musée du Débarquement à Utah Beach et musée Airborne de Sainte-Mère-Église) et il ne pense pas que ces musées aient fait moins d'entrées, au contraire. En effet, il pense que les gens ne se déplacent pas pour aller voir un musée à 100km, mais qu'ils peuvent faire 200km pour aller voir 5 ou 6. C'est selon lui le même principe que les zones commerciales ou les garagistes qui se regroupent au même endroit.*
*Il indique avoir toujours été favorable au projet depuis qu'il en a eu connaissance et a encouragé les élus locaux pour que ce projet voit le jour à Carentan.*

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a indiqué que ce projet créera une dynamique positive pour les autres sites de tourisme.
Pour cela, elle a précisé avoir noué des liens avec de nombreux sites touristiques mémoriels et plus largement des sites touristiques régionaux.
A ce titre, une réunion de présentation du projet aux autres acteurs touristiques (sites de mémoire, CDT…) a été organisé avec le Comité Régional du Tourisme le 13 juillet 2022. La réunion a été constructive, de nombreux participants se montrant favorables au projet.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a rappelé que ce projet ne se faisait pas en opposition avec les autres sites du tourisme mémoriel en Normandie, l'expérience montrant que l'augmentation de l'offre n'a jamais réduit la fréquentation des sites de mémoire, bien au contraire, et que celle-ci n'a jamais été aussi importante.

Hommage aux Héros a également indiqué sa volonté de créer avec ces partenaires des produits combinés de type « Pass multi-sites », à destination des clientèles individuelles afin de faciliter la

venue de spectateur. Parallèlement, Hommage aux Héros cherche également à développer le tourisme d'affaires avec des offres « séjours » à destination des agences réceptives et des tour-opérators

Enfin, Hommage aux Héros estime que les retombées seront partagées, au bénéfice de tous. La mise en place d'actions de promotion internationale financées par Hommage aux Héros générant des visiteurs pour tous les sites de mémoire.

Une note dédiée à ce sujet a également été mise en ligne sur le site internet de la concertation.

### 3.2.2 LA MARCHANDISATION DE LA MEMOIRE

Parallèlement, de nombreux participants s'offusquent de la marchandisation de la mémoire par un acteur privé ayant pour unique vocation, selon eux, la réalisation d'une activité commerciale, semblant incompatible avec le devoir de mémoire.

*« C'est une entreprise mercantile, destinée à fournir des revenus et un retour d'investissement à ses concepteurs. Faire du commerce sur les souffrances des populations et des combattants de l'époque, même si cela se fait déjà dans certains musées et espaces de souvenir ne nous semble pas répondre à l'exigence de conservation et de transmission de la mémoire aux générations présentes et futures. »*

*« Ne confondons pas mémoire et business. A ma connaissance, aucun projet de ce type n'a existé ni à Verdun ni à Guadalcanal... »*

*« Enfin, quelles sont les motivations des concepteurs pour faire de cette triste période historique un spectacle et comment peuvent-ils assurer qu'il ne s'agit en rien de faire du business sur le dos de nos Héros »*

*« Le "'Business" et le Tourisme sont des conséquences indirectes du devoir de mémoire. Ils ne doivent pas en devenir les objectifs principaux même s'ils avancent masqués... »*

*« Comment peut-on faire du fric avec ces batailles qui ont tuées tant de personnes, n'existe-t-il pas assez de films ou de musées qui relatent ces faits. »*

*« Un projet porteur d'aucunes valeurs sinon MERCANTILES encore une fois !, porté par des promoteurs style Canal plus qui ne croient qu'en la valeur du fric! »*

*« Projet honteux et inadmissible alors qu'il existe déjà tant de lieux dits "mémoriels" et que l'histoire de cette douloureuse période est déjà plus qu'abondamment documentée. On va bétonner et défigurer un environnement uniquement pour faire du fric. »*

*« Ce projet mettant en avant, la mémoire, respect, l'hommage, la transmission, l'éco-conception, ...il parait difficile de s'y opposer cependant il s'agit simplement créer une machine à fric pour actionnaires en utilisant le tourisme. »*

*« Ras-le-bol donc de la moraline culpabilisante de certains militants idéologiques qui affirment que ce projet consiste à faire du fric sur le dos des morts. »*

Hommage aux Héros note cependant que des intervenants relèvent que ce tourisme mémoriel existe déjà sur le territoire, qu'il s'agisse des sites de mémoire, mais également de l'ensemble des activités du territoire qui bénéficient directement ou indirectement de la venue des touristes.

*« Les musées actuels sont un peu dépassés, et d'autres comme Arromanches se sont lancés dans des entreprises de modernisation d'envergure. On pourrait reprocher l'aspect commercial, mais que font ceux qui existent si ce n'est du commerce ? »*

*« On nous interpelle sur le fait de vouloir faire de l'argent sur le souvenir... les musées sont-ils gratuits ? Le cinéma circulaire d'Arromanches est-il gratuit ? Êtes-vous déjà allé à Oradour sur Glane, l'entrée de son mémorial est-elle gratuite ? Fort heureusement non, il faut bien payer le personnel et l'entretien de ces structures... »*

*« Il s'agit d'un investissement destiné à produire des dividendes. Corneille, Spielberg ou Dumas travaillaient ils gratuitement ? »*

*« Quant aux boutiques : tous les musées en ont une et il serait bien d'en faire le tour pour recenser les produits qui ont un lien avec l'objet des présentations et du contenu muséographique… »*

*« J'habite dans la région depuis quelques années et je m'avoue assez surpris des commentaires négatifs dénonçant l'aspect « mercantile » du projet, sachant le nombre d'acteurs locaux portés par ce tourisme de mémoire essentiel. »*

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a rappelé son attachement à ce projet, faisant sens, tant dans sa forme que dans son contenu.

Le prix d'entrée au spectacle a été précisé par le maitre d'ouvrage durant la concertation. Celui-ci est estimé, à 28,50 euros pour le tarif de base, avec, des réductions possibles pour les enfants, les groupes et les scolaires.

Ce tarif a donc fait débat durant la concertation. Des comparaisons ont été faites durant la concertation avec d'autres sites de mémoire, ce tarif apparaissant pour certains excessif et pour d'autres normal.

### 3.2.3 L'OPPORTUNITE D'UN SPECTACLE SUR LA MEMOIRE

Hommage aux Héros développe un projet de spectacle immersif sur la seconde guerre mondiale, centré sur le débarquement et la Bataille de Normandie. Pour le maitre d'ouvrage, ce projet permettra de transmettre l'histoire de cet épisode marquant, alors que de nombreux participants estiment que ce spectacle ne doit pas voir le jour par respect pour les milliers de victimes de cette période.

Ce sujet est central dans les oppositions ou les soutiens au projet. En effet, les participants ont revendiqué, en des termes proches des points de vue différents et même souvent opposés.

Alors que pour certains, il n'est pas imaginable de faire un spectacle sur des morts et que ce n'est en aucun cas une façon de leur rendre hommage, pour d'autres, c'est au contraire un excellent moyen de rendre hommage à ces morts. En effet, ce spectacle permettrait d'intéresser d'autres publics et donc de transmettre la mémoire de cette période.

*« Quelle honte ! quel mépris pour tous ces soldats et civils qui ont disparu dans cette guerre ! »*

*« Le projet de D-Day Land prétend "transmettre l'histoire" à partir de technologies nouvelles et de spectacle. Comme si l'histoire était un spectacle ! Le fondement même du projet me semble perverti. C'est mettre en avant l'émotion et l'amusement au détriment de la raison et de la culture. »*

*« A ce niveau ce projet est une mascarade honteuse, immonde, et surtout irrespectueuse tant vis à vis des combattants qui sont tombés lors de cette opération, que de la population marquée par nombre de morts et de blessés, auxquels il faut ajouter une destruction quasi totale de certains villages ou villes, ainsi que la campagne normande.*

*« Le sujet de la guerre n'est pas un spectacle. Cela doit être un lieu mémoriel, de respect, de souvenir, de compréhension et d'explication de l'histoire. »*

*« Projet mercantile, scandaleusement irrévérencieux envers les personnes qui ont vécu ce drame, ce n'est pas un hommage, c'est du mépris ! »*

*« La guerre n'est pas un spectacle et beaucoup de musées retracent déjà notre histoire. »*

*« Les femmes et hommes tombés pour la liberté ne sont pas des attractions »*

À l'inverse, Hommage aux Héros a également entendu les avis et attentes d'une partie des participants sur la nécessité de transmettre la mémoire auquel ce spectacle peut répondre.

*« En regardant les choses de manière objective, ce projet ne va pas changer la planète, mais s'il permet de faire naitre chez les jeunes et les moins jeunes l'envie de découvrir et d'en apprendre plus sur les autres sites de la région, ce sera gagnant pour tout le monde. »*

*« Bravo à cette initiative normande de s'emparer de ce moment historique fondamental pour la vie de nos démocraties avec un regard résolument moderne. »*

*« Je suis favorable à tout ce qui permettra aux jeunes générations de mesurer combien la guerre c'est la barbarie, dont la violence meurtrière n'est pas virtuelle »*

*« Je suis tout à fait favorable à ce projet très important pour donner accès à l'histoire. »*

*« By paying an homage to our shared heroes, we will not only give them the respect they deserve, but we will also celebrate and honor them and our common past. »*

*« La Normandie, est une terre sacrée qui se souvient et honore nos Libérateurs et de ce fait, elle est parfaitement légitime pour prendre part à la transmission de cette mémoire aux générations futures. »*

*« Pour que nos enfants se souviennent et puissent garder nos héros en mémoire....et donc leur rendre hommage en revivant ces moments... »*

*« Qui s'est insurgé contre le tournage par un studio hollywoodien du film "Le Jour le plus long" qui a probablement le plus contribué à faire vivre la mémoire du Débarquement en Normandie ?Qui s'est insurgé de la série "Band of Brothers" co-produite par les deux stars hollywoodiennes Tom Hanks et Steven Spielberg et qui a été un succès mondial ? Pourquoi seuls les Américains pourraient-ils s'exprimer sur ce sujet qui a profondément marqué la Normandie sans polémique ? »*

*« Personnellement je pense que ce projet est une bonne idée et je suis pour à condition que cela soit bien fait. C'est-à-dire qu'il faut que le site, son concept et ses visiteurs respectent les victimes et surtout les témoins encore vivants. Il ne faut pas oublier que cela ne fait que 78 ans, à l'échelle de l'Histoire c'est un événement récent. »*

## Éléments apportés en cours de concertation.

Tout au long de la concertation Hommage aux Héros a rappelé son attachement à la réalisation d'une œuvre présentant la plus grande rigueur historique et le plus grand respect de la mémoire des combattants.

Pour cela, elle a indiqué avoir mis en place un comité d'éthique (voir ci-après) qui a pour mission d'étudier le contenu du spectacle, d'y apporter (ou non) des compléments ou précisions, avant de donner un avis sur ce spectacle.

Sur ce volet de l'opportunité, Hommage aux Héros estime que la mémoire peut prendre des formes différentes. A ce titre, les œuvres existantes sur la seconde guerre mondiale – films, livres… - sont nombreuses et n'ont pas nécessairement été remises en cause, malgré les enjeux économiques de ces œuvres.

### 3.2.4 LA FORME, LE CONTENU ET LA RIGUEUR HISTORIQUE DU SPECTACLE

De nombreuses interrogations relevées par le maitre d'ouvrage portent sur la forme, le contenu et la rigueur historique de ce spectacle. La création d'un spectacle immersif, jouant sur les émotions des spectateurs a été tantôt critiquée, tantôt soutenue. La crainte de la recherche d'un effet spectaculaire au détriment de la rigueur est forte parmi les opposants au projet.

*« Sur le fond du projet, faire un grand spectacle "waouh" sur un tel sujet est désolant. La guerre n'est pas un grand spectacle... »*

*« Votre Disney-Day Land me choque particulièrement, fond et forme. Spectaculariser et prostituer ainsi ce grave et complexe moment de l'histoire est lamentable. »*

*« J'ose espérer que ce grand barnum offrira aux visiteurs habitués des zoos et autres parcs de jeux, une grande roue, des stands de saucisses frites et des effigies de héros en plastique (recyclé bien sûr !) et des répliqua des mitrailleuses Thompson en vrai plastoc fabriquées en Asie ! Portez-vous bien tous(tes) et serons-nous les coudes pour faire avorter cet embryon mort-né ! «*

*« Ce projet est bien trop grand et ressemble à un parc d'attraction. »*

*« Je crains qu'au fil du temps, cela ne se résume qu'à un "Puy du Fou ww2". »*

Cependant, Hommage aux Héros relève également que de nombreux participants soulignent la modernité de l'approche historiographique.

*« Notre territoire doit se doter d'un outil moderne pour capter l'attention des jeunes générations. »*

*« Il me paraît nécessaire aujourd'hui d'apporter une vision plus moderne aux nouvelles générations, sans quoi l'intérêt disparaîtra. »*

*« De nos jours, les gens sont noyés dans l'information et communiquer avec les images tel que le projet le prévoit est important. »*

*« J'aimerais bien pouvoir voir un spectacle avant de visiter les musées, je pense que cela m'aiderait m'approprier les histoires de ceux qui sont morts au combat »*

*« Ce projet grandiose va utiliser tous les moyens techniques de notre temps pour communiquer avec un public exigeant en lui faisant découvrir les évènements qui se sont déroulés en terre normande durant l'été 1944. »*

*« Je pense donc qu'il s'agit là d'un outil adapté à notre époque qui permettra de s'imprégner réellement et durablement de l'histoire de le seconde guerre mondiale et ainsi de rendre un juste hommage aux héros du débarquement et de faire que la mémoire du débarquement perdure »*

*« Notre territoire doit se doter d'un outil moderne pour capter l'attention des jeunes générations, compléter l'offre existante et pérenniser la mémoire commune. "Hommage aux héros" participera, sans nul doute, à l'attractivité Normande du 21° siècle ! »*

Hommage aux Héros a également entendu des attentes et des craintes sur le contenu du spectacle, notamment sur les sujets à traiter et les angles de présentation de l'Histoire. In fine, c'est le contenu et la rigueur du spectacle qui est interrogée par certains participants … pendant que d'autres font confiance au maitre d'ouvrage sur ce sujet.

*« Quelle histoire, en effet, raconter ? Celle des vainqueurs, bien entendu, car il s'agissait de vaincre l'enfer du Nazisme mais il faudra, tout de même, évoquer le point de vue, tragique, des vaincus... »*

*« Expliqueront-ils le sens du mot Overlord ? Évoqueront-ils le but du plan Marshall ? Évoqueront-ils le projet AMGOT »*

*« Depuis de nombreuses années, j'observe un fait souvent commun dans les documentaires et les ouvrages dédiés à la Bataille de Normandie. Concernant les forces américaines, il est question du Débarquement, de la Bataille du Cotentin, la Bataille des Haies et l'Opération Cobra, la Percée d'Avranches et la Poche de Falaise. Seulement, il manque bien souvent un épisode incontournable entre ces deux derniers chapitres : La bataille de Mortain, l'ultime contre-attaque de Panzer en Normandie. »*

*« Enfin, ce parc se nommera « l'hommage aux héros ». Fera-t-il une présentation très binaire, simpliste de l'histoire avec d'un côté les héros incarnés par les alliés et de l'autre les salauds incarnés par les Allemands tel un remake du « Jour le plus long ». »*

*« En effet, comment faire un récit historique honnête ? Raconter l'histoire est toujours, ou encore bien trop souvent, choisir ses héros, faire l'apologie d'un sacrifice, choisir un camp. Étudiera-t-on toutes les motivations des Américains ? Celle de libérer l'Europe du Nazisme, comme celle d'y asseoir une emprise par "redevabilité" ? Parlera-t-on des iles anglaises, Guernesey, Aurigny, qui ont abrité des camps de concentration et de travail, dont les habitants attendaient d'être sauvés, non par les Alliés, mais par leur propre couronne. Elles ont attendu 1945 pour être libérées, complétement laissées pour compte par Churchill. »*

*« Ce qui me paraît le plus important et essentiel serait de débattre et de préciser les choix historiques et mémoriels qui doivent être faits pour que l'Histoire des héros de l'été 1944 en Normandie puisse être racontée authentiquement avec intégrité et honnêteté dans le but d'être comprise et appropriée par le public le plus large : tel est le vrai enjeu de cette consultation publique organisée autour de ce projet. »*

## Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a indiqué que les spectacles ou œuvres mémorielles autour de la seconde guerre mondiale sont nombreux.

En préalable Hommage aux Héros a rappelé que comme pour toute œuvre cinématographique ou littéraire, certains éléments doivent rester confidentiels jusqu'à leur présentation publique.

Hommage aux Héros a cependant apporté des précisions sur le contenu de son spectacle qui traitera principalement du Débarquement – sa préparation, son déroulement – de la Bataille de Normandie, jusqu'à la libération de Paris, avec les éléments suivants :

- Début du spectacle lors de la Conférence Trident à Washington et fin lors de la libération de Paris ;
- Volonté de montrer une scène dans le port de New-York pour insister sur l'importance logistique du débarquement ;
- Autres lieux et thèmes évoqués : la résistance normande, la vie parisienne sous l'occupation, le débarquement et la bataille de Normandie ;
- Tous les personnages évoqués lors du spectacle seront des personnes réelles.

Hommage aux Héros a également insisté sur l'intention des auteurs de mettre en scène des faits réels.

Les auteurs travaillent sur le contenu du spectacle. Une note d'architecture historique a été réalisée et fera l'objet d'échanges avec des experts pour s'assurer de la véracité des faits.

Cette note d'architecture sera également soumise au comité d'éthique.

Enfin, Hommage aux Héros a également précisé que le script devrait être achevé dans l'année qui précédera l'ouverture de ce spectacle historique et immersif, ce qui est courant pour toutes les créations théâtrales.

### 3.2.5 LE COMITE D'ETHIQUE

Hommage aux Héros réalise ce projet en s'attachant à assurer la plus grande rigueur à ce spectacle. Pour cela, ils s'appuient sur de nombreuses ressources : historiens, conseils scientifiques et historiques, partenaires institutionnels… Par ailleurs, un comité d'éthique est mis en place pour assurer la véracité et la rigueur historique de ce spectacle qu'il validera.

Durant la concertation, ne nombreuses interrogations ont porté, dans un premier temps sur sa composition, puis sur son rôle et son fonctionnement.

*Le recours à un comité d'éthique bancale n'est qu'un rideau de fumée*

*L'une des manières de dépasser ce clivage est d'interroger la communauté scientifique, comme l'ont fait les projets similaires à l'image du Mémorial de Verdun. Il existe certes un comité d'éthique et un comité scientifique pour Hommage aux héros, mais leurs compositions, telle que présentée sur le site wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/L%27Hommage_aux_h%C3%A9ros) , est pour le moins floue (quelle est exactement la composition de ces comités ?),*

*Par contre parler d'un comité d'éthique pour protéger un projet qui partait dans cette direction, nous interroge. Un comité d'éthique réduit à ce jour et à notre connaissance à 2 personnes complètement acquises au projet, nous semble très loin de l'idée que chacun d'entre nous se fait de l'éthique.*

*Questions : quelles sont les membres du comité scientifique ? Et du comité d'éthique ?*

*Néanmoins on n'est toujours pas allé jusqu'au bout des choses concernant les comités. On suppose qu'ils devraient être actifs pour contrôler le travail de Denoncourt.*
*Question 1 : quand donneront-ils le feu vert ? La veille de la 1ère ? Plusieurs jours avant afin qu'un public y assiste et valide définitivement ?*
*Question 2 : que deviennent ils après cette 1ere ?*
*Question 3 : dans le temps (6 mois, 1 an +), y aura-t-il évolution possible du scénario ? Si oui qui contrôlera : un comité scientifique et éthique ? Le même ? Un autre ?*
*Question 4 : est ce que les investisseurs auront leur mot à dire sur le scénario surtout si celui-ci n'est pas assez spectaculaire pour attirer toujours plus de visiteurs ? Et auront-ils gain de cause sur les comités ?*
*Question 5 : comment sont rémunérés les membres des comités : scientifique ? Éthique ?*
*Question 6 : comment être assuré que dans le temps il n'y aura aucune dérive de programmation historique, cad pas de fonctionnement à la façon Puy du fou (je n'ai rien contre l'histoire mise en spectacle) mais dans le cas de hah on ne peut pas dévier de la vérité.*

Pour d'autres participants, la mise en place d'un comité d'éthique, garant de la véracité des faits est important et les rassure. L'expérience des auteurs renforçant pour eux la crédibilité du spectacle et l'assurance de la plus grande rigueur.

*« J'ai été rassuré de lire que les porteurs du projet travaillaient avec des historiens, il est important que l'histoire racontée soit juste. »*

*« Ayant constaté que des historiens et des comités de mémoire reconnus étaient sollicités je suis désormais rassurée. »*

*« Soyons attentifs au contenu de ce projet, respectons notre environnement, la mémoire de nos libérateurs et de la région qui a souffert pour les accueillir mais il me semble que le passé peut-être aussi une question d'avenir. »*

*« En tant que québécoise je soutiens grandement le projet, le metteur en scène Monsieur Serge Denoncourt est un homme réputé chez nous, si ce dernier est de la partie, nous pouvons nous attendre à une rigueur historique sans faille. »*

*« Ce beau projet est unique par son ampleur, son originalité et sa volonté d'être précis sur les faits historiques. »*

Hommage aux Héros a relevé des attentes du public sur la composition du comité d'éthique en indiquant qu'elle est sous la présidence du Comité du Débarquement et du Souvenir Français et qu'à ce titre, elle leur laisse le soin de sa composition et de son fonctionnement.

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a précisé les attentes qu'elle avait vis à vis du comité d'éthique et son rôle central dans la validation du contenu du spectacle. Sur son fonctionnement, Hommage aux Héros laisse le soin au comité d'éthique de déterminer sa manière de travailler et a indiqué s'y conforter.

Sur le rôle central du Comité d'éthique, Hommage aux Héros a indiqué lors de la réunion du 13 septembre

*« Le comité éthique se penchera sur la nature du spectacle et remettra un avis essentiel. Le spectacle n'existera pas tant qu'il n'y aura pas un avis favorable du comité d'éthique (…) soyez certain que nous donnerons tous les moyens au comité pour juger, au fur et à mesure de l'avancée du projet, si l'architecture historique, le choix des personnages, puis le script sont au service de leur raison d'être. »*

Durant la concertation, et notamment lors de la réunion du 22 septembre, Jean QUETIER, président du Comité du Débarquement, qui présidera le comité d'éthique avec Serge BARCELLINI, président du Souvenir Français, a donné des précisions sur la composition et le fonctionnement du comité d'éthique :

- Le comité éthique sera composé de 6 personnes issues du comité de débarquement et 6 personnes issues du Souvenir Français. Leurs noms seront communiqués par voie de presse début novembre 2022.
- Des échanges ont lieu entre Jean QUETIER, président du comité du Débarquement et Serge BARCELLINI, président du Souvenir Français pour définir les modalités d'actions ;
- Des réunions auront lieu en visioconférence et en présentiel à Bayeux ou à Caen ;
- Des auditions auront lieu et les informations relatives à celles-ci seront disponibles dans la presse.

Si à ce stade, il a indiqué ne pas connaître la formation initiale de tous les participants, il pense que certains membres du souvenir français pourraient avoir un diplôme de philosophie ou d'histoire. Il déclare également avoir lui-même un diplôme de philosophie.

Il a également rappelé que le comité d'éthique donnera un avis positif ou négatif sur le scénario lorsqu'il en aura reçu tous les éléments, mais également qu'il n'avait pas à se prononcer sur les aspects environnementaux du projet, mais insiste sur son engagement dans « le respect des femmes et des hommes qui ont fait ces pages d'histoire ».

Jean QUETIER explique qu'il est important à ses yeux qu'il y ait un comité scientifique qui assure la rigueur historique du projet, mais aussi un comité d'éthique capable de juger l'ancrage du projet en Normandie. Il rappelle que le secteur des plages du débarquement s'étend sur 70

communes, du Pegasus Bridge à l'Utah Beach, et que le comité implique donc un grand nombre d'acteurs locaux.

Enfin, il a rappelé que les membres du comité d'éthique effectuent cette mission à titre bénévole, au regard de leur rôle dans la préservation et la transmission de l'histoire de cette période

Focus sur le comité scientifique

Initialement envisagé, la mise en place d'un comité scientifique a été réorienté par Hommage aux Héros en « centre » de ressources mis à disposition des auteurs.

En ce sens, Hommage aux Héros a lu en réunion publique et a publié sur le site de la concertation le courrier de l'ambassade d'Allemagne les invitant à prendre contact avec des scientifiques et historiens Allemands de référence.

Par ailleurs, une note a été publiée sur le site sur le comité d'éthique et le comité scientifique indiquant les éléments suivants :

- Hommage aux Héros a fait le choix de solliciter un certain nombre d'institutions qui sont à la disposition des auteurs pour leur permettre d'écrire un récit avec la rigueur nécessaire. Parmi celles-ci « l'Ordre de la Libération », « l'Inspection Générale de l'Education Nationale », « le Mémorial de Caen », « Le WW2M », « l'ABMC », « Naval History and Heritage Commission », « Smithsonian » « US army museum » « WIMSA (Women in military Service for America foudation) », etc...
- A ce stade, les auteurs n'ont pas demandé de s'attacher les services d'un comité scientifique permanent car leur préférence va à des recherches précises et ciblées auprès des meilleures spécialistes à chaque fois que besoin. Ce choix a été validé par Hommage aux Héros, car au-delà de la nécessaire véracité historique, ce qui semble très important est la présentation du récit auprès du comité éthique.
- Hommage aux Héros, comme les auteurs, sait qu'un spectacle historique doit faire des choix et naturellement ceux-ci seront discutés avec les représentants de ces institutions avec la recherche d'un consensus. Soucieux de construire un partenariat fort avec le « Memorial de Caen » et de servir les objectifs de « l'inspection générale de l'éducation nationale », Hommage aux Héros accordera une attention toute particulière à leurs attentes/remarques.

Durant la concertation la décision a été prise de ne pas faire de publicité aux personnes physiques avec lesquelles les auteurs échangent. Cette décision repose sur la volonté de protéger ces personnes, qui sont au service et à l'écoute des auteurs de manière bénévole, des courriers agressifs, des mises en demeure que ceux qui se sont dévoilés reçoivent.

### 3.2.6 LE CHOIX DU NOM

Alors que le nom envisagé à ce stade par la société Hommage aux Héros est la création d'un spectacle nommé Hommage aux Héros, des critiques ont porté sur ce choix au travers divers rappels sémantiques.

*« Hommage aux héros », un titre racoleur pour un projet marchand empreint d'ignominie.*

*« La 1ére réunion nous a laissé un goût très amer : il y avait dans la salle les « pour » pratiquement tous aux premiers rangs autour du maire ; ils ont hué les « contre » lors de leurs interventions qui avaient surtout pour but de démontrer que dans ce titre il y a les mots hommage et héros, des mots pleins de sens, de respect, de liens avec l'histoire du débarquement et de la bataille de Normandie. »*

*« D'après le dictionnaire, un hommage est un "don qui exprime le respect, l'admiration, la reconnaissance de quelqu'un ; marque de respect" (Petit Larousse). (Je passe sur les autres définitions qui sortent de notre contexte) »*

*« L' HOMMAGE est quelque chose de noble et il n'y a pas de multiple façon de le faire »*

*« Qu'est-ce qu'un héros ? D'après le dictionnaire, un héros est "une personne qui se distingue par son courage, par des qualités ou des actions exceptionnelles" (Petit Larousse). (Je passe sur les autres définitions qui sortent de notre contexte).Tout le monde est unanime pour dire que les soldats qui ont débarqué le 6 juin 1944 sont des héros. Mais qu'est-ce exactement un héros ? »*

**Éléments apportés en cours de concertation.**

Concernant le nom du projet, Hommage aux Héros a indiqué ne pas être fermé à faire évoluer ce nom, sous réserve de propositions faites.
Aucune proposition n'a été faite durant la concertation.

**Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux héros tire les enseignements suivants :**

- Sur l'offre de sites de mémoire, la création d'un nouveau projet comme pourra l'être Hommage aux Héros n'est pas craint par les autres sites de mémoire, mais représente bien une nouvelle offre à même d'augmenter le nombre de visiteurs sur tous les sites touristiques de mémoire et autres ;
- La marchandisation de la mémoire apparaît comme un enjeu important. Il ne s'agit pas pour Hommage aux Héros « d'acheter » la mémoire, mais bien de créer un projet historique privé d'entreprise rentable ;
- Concernant l'opportunité d'un spectacle, les avis sont partagés. Hommage aux Héros réaffirme donc son attachement à faire un spectacle de grande qualité avec la plus grande

rigueur historique et le plus grand respect des combattants et des victimes militaires et civiles ;
- Sur la rigueur historique, les contacts noués avec les experts scientifiques et la mise en place du comité d'éthique sont, pour Hommage aux Héros, la preuve de la recherche de la plus grande rigueur ;

Au regard de ces éléments, Hommage aux Héros, prend les engagements suivants :

- Préciser le contenu du spectacle et comment les auteurs intègrent notamment la résistance normande dans ce spectacle.
- Sur la mise en place du comité d'éthique, Hommage aux Héros publiera sur son site la composition, le fonctionnement et les rendez-vous envisagés du comité d'éthique dès qu'ils auront été définis ;
  Par ailleurs, Hommage aux Héros donnera au comité d'éthique tous les éléments pour lui permettre d'assurer de travailler le plus sereinement possible sur le contenu du spectacle et ainsi remettre un avis le plus éclairé possible ;
- Pour cela, Hommage aux Héros s'engage à ce que des échanges aient lieu entre les auteurs et le comité d'éthique pour éclairer les partis pris et les choix de tableaux réalisés ;
- Au terme du travail du comité d'éthique, Hommage aux Héros s'engage à publier le bilan et l'avis dudit comité d'éthique et à le rendre public, dans le respect de la confidentialité de la propriété intellectuelle le cas échéant ;
- Communiquer sur les organismes scientifiques ressources, sous réserve de leur acceptation ;
- Travailler et proposer d'autres noms pour ce projet qui pourront être soumis au comité d'éthique.

## 3.3 Sur les enjeux environnementaux

Le sujet de l'impact environnemental est un sujet central de la concertation. Si le maitre d'ouvrage a indiqué très régulièrement sa vigilance et sa prise en compte de l'environnement dans son projet, ses arguments se sont souvent heurtés à une vive opposition de participants, au regard notamment de la crise actuelle et de la nécessité de ne pas supprimer de zones agricoles.

### 3.3.1 L'EMPRISE DU PROJET

Durant la concertation de nombreuses interventions ont porté sur la surface du site et l'emprise du projet. Une incompréhension récurrente sur la différence entre la surface du site - 32 hectares- et la surface utilisée pour le projet (esplanade, théâtre, bâtiment technique et bâtiments d'accueil) – 16 hectares).

*« De plus il serait implanté dans le Parc Régional des Marais protégé logiquement par la REGION NORMANDIE qui serait amputé de 32 hectares » »*

*« Je ne comprends pas pourquoi vous achetez 32,5 hectares de terrain pour un aménagement constructible sur la moitié d'après votre brochure. »*

*« Pourquoi prélever 32,5 ha de terres agricoles alors que votre projet ne devrait occuper, selon vous, que 16 hectares maximum du site ? »*

*« Il serait donc bête de sacrifier 32 hectares des terres agricoles non inondables à un spectacle non vraiment nécessaire, parkings nécessaires, bâtiments etc... ».*

*« Ainsi, ce projet va impacter la moitié (seulement disent les promoteurs du projet) de 32 hectares d'une zone actuellement laissée à son état naturel (ou quasi). »*

Comme cela a été longuement rappelé par le maitre d'ouvrage, la seconde moitié du site restera en l'état ou sera amélioré dans le cadre de la doctrine ERC – Éviter, Réduire, Compenser -. Ainsi, une partie sera utilisée pour réaménager des zones humides, légèrement impactées par le projet et pour améliorer les haies existantes sur le site.
Cette moitié du site est intégrée au projet à deux titres :

- Permettre de situer le projet dans un environnement aménagé et paysager ;
- Permettre de compenser une part des impacts générés par le projet.

### 3.3.2 L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Ce sujet de l'artificialisation des sols va de pair avec les enjeux agricoles qui sont des sujets d'actualités.

En préalable, Hommage aux Héros souhaite rappeler que la Loi Climat-résilience a défini comme objectif pour les collectivités de tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sols. Il s'agit bien de zéro artificialisation **nette** permettant donc la réalisation de projets dans la mesure où des compensations peuvent être envisagées.

*« Artificialiser 30 ha de bocage normand à l'heure où nous avons tant besoin de préserver ces espaces naturels qui sont nos meilleurs alliés pour atténuer les effets du changement climatique est à mon sens irresponsable »*

*« En outre, une raison liée aux problématiques environnementales et à la gestion du foncier à l'heure du « zéro artificialisation nette » doit être abordée. Si le SCoT peut a priori permettre la neutralisation de 30 hectares sur un espace territorial qui concerne entre autres la communauté d'agglomération de Cherbourg, nous pensons que d'autres priorités pour l'usage d'un foncier de plus en plus rare peuvent être mises en débat par les collectivités locales concernées. »*

*« Un parc n'empêche pas l'activité économique, nous sommes d'accord. Mais face aux enjeux concernant l'objectif zéro artificialisation, il est important de sélectionner collectivement les projets les plus pertinents et utiles à la communauté. »*

*« Expliquer que l'artificialisation devait concerner initialement l'ensemble des 32Ha et que les porteurs de projets ont réussi à faire baisser la surface nécessaire n'est pas un argument. Cela revient simplement à dire que "ça aurait pu être pire. »*

*« Au moment où chacun s'accorde à atteindre un bilan net d'artificialisation de sols proches de zéro à l'horizon 2050, les élu.e.s considèrent-ils que ce projet est prioritaire dans l'utilisation des sols ? »*

*« Pourquoi, dans un contexte de réchauffement climatique, une parcelle agricole ne reste pas à usage agricole ? »*

Comme précisé précédemment dans le paragraphe sur le choix du site, la recherche de site n'a pas abouti à identifier une friche industrielle sur le territoire de recherche.

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros n'a pas remis en cause ce dispositif de zéro artificialisation nette mais souhaite rappeler que selon le ministère de l'écologie, ce principe du « zéro artificialisation nette » est une démarche *« progressive et territorialisée. L'effort est en effet adapté au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'aux gisements fonciers artificialisés mobilisables. Il s'agit en effet de concilier les objectifs des diverses politiques publiques dont celle du logement. Le ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction, mais doit au contraire être concilié avec la relance de la construction de logements, en particulier dans les territoires tendus. ». (Source ministère de l'Écologie - www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols).*

Par ailleurs, Hommage aux Héros n'a cessé de rappeler son engagement à limiter et réduire autant que possible l'artificialisation des sols. La conception du projet a donc évolué entre le premier projet et celui présenté en concertation pour réduire les emprises et ainsi l'artificialisation.
Ainsi, si l'esplanade est artificialisée, Hommage aux Héros a fait évoluer son projet pour que seules les voies d'accès et de roulement des parkings soient goudronnées et que les stationnements quant à eux permettent l'infiltration des eaux.

Sur les 32 hectares du site, seulement une moitié sera utilisée pour le projet, donc une partie limitée sera artificialisée.

### 3.3.3 LES ENJEUX AGRICOLES

Le changement climatique et l'impact de la forte sécheresse estivale et le contexte géopolitique international et notamment la guerre en Ukraine ont mis l'accent sur la dépendance de l'Europe et de la France à d'autres pays en matière de production agricole. Ainsi, de nombreux participants ont pointé la nécessité de « sanctuariser » les terres agricoles pour assurer une meilleure production nationale.

*« La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie a provoqué un tsunami agricole et alimentaire bien exploité d'ailleurs par les spéculateurs de l'agro-alimentaire ou certains ont découvert les effets pervers du commerce international, de l'incapacité des États à avoir assurer d'abord la souveraineté alimentaire de leur pays »*

*« Les conséquences de la guerre en Ukraine provoquant une crise alimentaire mondiale et remettant urgemment au goût du jour la notion de souveraineté alimentaire et relocalisant ou en re développant des productions agricoles laissées de côté »*

*« Je suis personnellement plus que favorable à ce que ce terrain reste à fonction agricole et accueille un agriculteur respectueux de pratiques agricoles durables. »*

*« Étant donné qu'il s'agit d'un projet non absolument nécessaire, il est aux antipodes d'une gestion responsable des sols puisqu'il diminue la surface de terres agricoles. »*

*« Inutile donc de sacrifier encore une fois des terres agricoles pour la construction de ce projet inutile. »*

Cependant, certains participants, conscient des enjeux agricoles, refusent cet argument.

*« Pour les terres agricoles je le comprends aussi. Mais malheureusement l'avenir de l'agriculture est compliqué. Alors si la vente de quelques terres à un bon prix peut permettre à des agriculteurs d'améliorer leur exploitation sur leur terre restante voir leur retrouver des terres en échange. Du moment que personne n'est volé. Et que l'agriculteur trouve avec les promoteurs un accord ensemble. Je ne vois pas de raison au gens de s'en mêler. »*

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 6 octobre : « Une habitante de Carentan participe pour la 1ère fois à une réunion de ce type et indique tomber des nues. Elle est fille d'agriculteur et comprend donc le problème des terres agricoles mais estime que 30ha, cela la fait sourire et demande si entre Ouistreham et Sainte-Marie s'il y a beaucoup d'agriculteurs qui sont malheureux parce qu'il y a un musée qui attire les touristes.*
*Elle estime que tous les agriculteurs sont contents et profitent de ces musées et de l'affluence des touristes. Ils en profitent pour rénover leurs granges pour les louer, les commerçants en profitent également. »*

Sur ce thème, Hommage aux Héros rappelle que le projet n'utilisera que 16 hectares et que la seconde moitié sera rendue à la nature. De ce fait l'approche respectueuse du paysage et agro-environnementale qui a été choisie, permettrait potentiellement l'exploitation agricole des parcelles non-construites du terrain.

### 3.3.4 L'IMPACT SUR LES ZONES HUMIDES

La présence de zones humides sur le site a été identifiée par le maitre d'ouvrage et intégrée dans la conception du projet.

Ces zones humides, principalement situées au sud du site sont au cœur de nombreuses inquiétudes de la part des participants à la concertation. Ces inquiétudes sont de trois natures :

- L'impact direct sur les zones humides ;
- Les conséquences du changement climatique et particulièrement à la suite de l'été 2022 particulièrement chaud ;
- La possible hausse du niveau des eaux et le risque d'inondation de ce secteur.

*« Et Les terres agricoles identifiées pour le projet sont au 3/4 classées en zone humide donc à éviter d'artificialiser. »*

*« Les promoteurs présentent le projet en expliquant avoir revu à la baisse leur consommation d'espace, ne pas impacter la zone humide de la parcelle. Puis au cours de la réunion, on apprend qu'en fait 4 à 5 Ha de Zone Humide sont quand même dans le périmètre de zone utilisée, qu'ils envisagent de délocaliser la zone de parking voiture, sans plus de précision. Comment les croire ? »*

*« De plus le terrain est situé dans la baie des Veys, et une partie seulement de celui-ci est selon les courbes de niveau entre 21 et 27 m au-dessus du niveau de la mer. D'après les cartes officielles et les prévisions une grosse partie de ce territoire sera repris par la mer au risque à ce que le Cotentin devienne une île. »*

*« Ce projet ne doit pas se faire au prix de la destruction d'une zone humide alors que nous venons de vivre un été qui a battu tous les records de chaleur. »*

*« Le coût environnemental est trop élevé, je suppose que vous ne vous sentez pas concernés par les inondations, sècheresses et changement climatique ; Avec tout ce qu'on sait maintenant, c'est un projet du siècle dernier. »*

*« Exposés à des phénomènes de plus en plus extrêmes de météo (sécheresses, inondations... tempêtes...), il nous faudra être préparés à combler des déficits ou pertes de moisson, à pouvoir compenser les pertes de terres. Nous en aurons un besoin accru dans les années à venir, car une bonne partie de la Normandie risque de se trouver sous l'eau vers 2100 »*

*« Ces zones doivent être protégées et la pollution engendrée par ce projet va encore saper la conservation des réserves d'eau déjà atteintes par le biseau salé. Il est prévu par les études des submersions dans Carentan. La conservation des hectares du haut de Saint Hilaire sera peut-être la bienvenue dans les années à venir. »*

Hommage aux Héros a entendu les craintes des opposants portées plutôt sur des considérations générales d'actualités que sur les caractéristiques techniques du site.

Éléments apportés en cours de concertation.

**Durant la concertation, Hommage aux Héros a rappelé à la fois son attachement à respecter les zones humides autant que possible, mais également sa gestion raisonnée des eaux pluviales avec des bassins de récupération sur site, permettant ainsi le meilleur retour au sol des eaux.**

### 3.3.5 LA RECONSTITUTION DE HAIES

Le site du projet est bordé de haies à l'est et au nord. Celles-ci sont de qualités variables et le projet prévoit d'en supprimer une partie qui seront ensuite reconstituées, mais vise également à améliorer les haies restantes sur le site. Ces haies ont été au cœur d'échanges portant notamment sur la durée pour retrouver la même qualité de biodiversité.

*« Haies supprimées mais compensées par la création de haies sur des parkings. 10 ans de protection contre les aléas climatiques perdus et pour obtenir une biodiversité probablement diminuée. »*

*« Vous dites vouloir conserver les haies au maximum, difficile à croire dans le sens où le projet englobera 9 parcelles existantes si on se réfère à la carte du site, pour autant de haies détruites »*

*« Ce tènement immobilier comprend de nombreuses haies bocagères avec des arbres centenaires, des mares et une biodiversité abondante et vraisemblablement des espèces protégées. »*

*« La meilleure protection pour les haies est d'éviter ces aménagements qui n'ont pour d'autre but qu'un développement touristique qui pose question. »*

### 3.3.6 L'INTEGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DE L'ETABLISSEMENT

Ce sujet est également ressorti, avec moins d'importance durant la concertation et les questions et remarques ont notamment porté sur l'impact d'un tel projet sur le paysage local.

*« Je vous parle pas de l'architecte qui veut "lover" le projet dans le paysage et qui veut "créer de la nature." »*

*« De plus insérer ce théâtre mobile au milieu des 32 ha et des zones humides, n'augure rien de bon pour l'avenir de ce paysage bocager »*

*« Lors de la présentation du 13 septembre, l'architecte du projet a évoqué à plusieurs reprises « une architecture qui vient se lover dans le paysage » et une construction en matériaux bio-sourcés et de provenance locale. Les documents présentés dans les plaquettes distribuées montrent tout le contraire :*
*- Une tribune imposante (19m de haut)*
*- Un dispositif très linéaire*
*- des bâtiments annexes qui semblent eux aussi assez hauts.*
*- l'architecture présentée dans la plaquette semble faite de métal, verre et béton qui ne sont ni bio-sourcés ni locaux. En outre, le paysage de CARENTAN doit être respecté et la réalisation du projet et des infrastructures qu'il impliquerait ne pourraient que le dégrader définitivement. »*

*« Pendant plus de 50 ans Carentan n'a jamais rien fait pour célébrer les malheureux qui sont venus se faire tuer chez nous, et d'un seul coup on découvre qu'ils peuvent rapporter gros, alors on se précipite, en n'hésitant pas une seule seconde à bousiller le paysage et ruiner l'habitat animalier. »*

*« Après avoir examiné les documents de concertation en détails, il me semble clair que toutes les mesures ont été prises pour minimiser l'impact du site, et ce qui me semble très important, préserver le paysage. »*

Par ailleurs, des interrogations ont été faites sur la conception et les matériaux utilisés pour réaliser ce projet. Ceux-ci ont été peu questionnés, exception faite de l'origine des matériaux et sur le fait que le théâtre ne serait pas de ce type.

*« Certes ils promettent d'édifier leur théâtre (mobile puisque ce sont les spectateurs qui se déplaceront sur 400 m sur une plate forme de 2000 m² sur pneus mue à l'électricité, d'environ 3000 tonnes) ceci occupant 11 ha, avec principalement du bois ou des matériaux sourcés et écologiques ! »*

*« Clément Blanchet, architecte du projet, présent à la dernière réunion a soutenu son projet disant qu'il serait réalisé en bois, démontable, et que le site gagnerait en qualité après la réalisation du projet. Dont acte, mais cependant les documents présentés ne peuvent le laisser penser. »*

*« Vous souhaitez utiliser le bois comme matériau biosourcé dans une ville connue pour ses marais (là ou il n'y a pas d'arbre). Vous ne pourrez pas non plus toucher aux haies du bocage, bien évidemment, alors vous prendrez à d'autres territoires »*

## Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, l'architecte du projet a présenté les partis pris du projet et notamment la conception architecturale sur le site.
Il a notamment indiqué que les différents bâtiments réinterprètent l'architecture simple dans des logiques de baraquement avec des procédés constructifs simples.
Hommage aux Héros a également indiqué que la construction des pavillons privilégiera des constructions légères, en bois, modulaires, préfabriqués, peut-être sur pilotis pour respecter le sol.
Si le théâtre répond à des caractéristiques techniques qui le rendent difficilement compatible avec une ossature bois par exemple, pour tous les bâtiments annexes (accueil, pavillons, locaux techniques…) c'est bien l'orientation que qui sera donnée par les concepteurs.
Ainsi l'architecte a précisé que *« toute l'opération, des lobbys d'accueil aux espaces servants seront construits en bois, filière sèche, sans colle avec assemblages simples, robustes, préfabriqués et démontables. »*

Il a également précisé sa pensée sur le fait que le théâtre et l'expérience viennent se lover dans le paysage. Il ne s'agit pas pour lui d'une simple idée, *« mais bien du résultat de toutes les études environnementales, écologiques, faune/flore, sur les haies dont certaines vont être recréées pour retisser un paysage. L'objet architectural vient ensuite s'insérer dans ce paysage. Il indique que l'architecture du théâtre reprend les codes du camouflage et le projet cherche à coexister avec le territoire. »*

### 3.3.7 LES AUTRES ETUDES DU PROJET

La phase de concertation préalable se déroule alors que le projet est en cours de définition, que les études techniques et environnementales sont encore en cours, permettant ainsi de faire évoluer le projet, au regard des enseignements de la concertation préalable.
Cependant, cela présente l'inconvénient que, les études environnementales étant encore en cours, les participants sont en attente d'informations plus précises sur les résultats de ces études.

*« Pourquoi ces études n'ont-elles pas été réalisées suffisamment à l'avance pour qu'elles soient disponibles dans le cadre de la concertation publique ? »*

*« Concernant la protection bocagère, des haies, de la faune et de la flore, le discours est récurrent et nous l'avions déjà indiqué précédemment : fournissez-nous dès maintenant les études que vous faites réaliser par des cabinets privés, et ce sans attendre l'enquête publique »*

*« Cette manière d'agir est emblématique de tout ce dossier : des études évoquées, mais jamais fournies, inachevées pour certaines »*

Cependant d'autres participants font confiance au maitre d'ouvrage pour respecter la législation en vigueur qui s'impose à tout projet.

*« Il existe en France toute une multitude de lois et de règlements pour ne pas pouvoir construire n'importe quoi n'importe où, et une telle entreprise ne peut voir le jour et prospérer que dans un cadre légal, il n'y a donc pas lieu de hurler au loup, d'autant plus que certains écolos locaux sont en fait des désastres écologiques et économiques, plus préoccupés par le fait de dilapider les subventions généreusement accordées au grand mépris de toute entreprise écologique que d'agir effectivement pour la préservation de la faune et de la flore. »*

Parmi ces études, des demandes ont été faites sur diverses études en cours :

- La complétude des études faune-flore ;
- Les études de trafic ;
- Les études acoustiques ;
- L'évaluation carbone.

*« J'attendais avec intérêt d'avoir accès aux résultats des différentes études menées autour de ce projet, qui devaient être disponibles au public avant la fin de l'été selon la réunion du 16/08/22. Nous avons heureusement eu quelques informations à la réunion du 06/10/22. »*

*« Quelle étude sérieuse pourra être menée puisqu'il n'y a rien pour l'instant ? Même question pour l'emprunte carbone, la circulation ? »*

*« J'ai assisté à la réunion d'hier soir et je suis quand même bien surprise que sur l'étude d'impact du trafic routier la conclusion est que cela ne changera pas "grand-chose" ??? »*

*« Des études ont-elles été menées sur les bruits émis par le projet ? Tant en matière de conservation de la faune et la flore, qu'au niveau des habitations à proximité. »*

*« Pensez-vous fermer votre théâtre si le son s'avère dérangeant ? »*

*« Un bilan carbone prévisionnel de ce projet Hommage aux Héros permettrait d'anticiper les conséquences néfastes d'un tel projet, pour les éviter et construire dès à présent des solutions durables au maintien de ce site. »*

*« Quelle sera l'empreinte carbone, au moment où on commence à prendre conscience de l'importance du réchauffement climatique ? »*

Le sujet de l'empreinte carbone et de la pollution a également été étendu aux impacts de la venue de nombreux visiteurs, en voitures particulières, qui auront donc un impact sur la qualité de l'air local.

*La pollution et l'empreinte carbone, avec le tourisme de masse, les cars, les campings cars, les voitures, qui vont drainer 6000 personnes par jour et se déverser dans un périmètre réduit*

*Enfin, comment se féliciter d'attirer 600 000 personnes quand on sait que les déplacements ont un très fort impact carbone et qu'il faudra réduire ce poste des transports.*

*Destruction ou « déplacements » de haies, artificialisation de terres agricoles, impact sur les zones humides, le bilan carbone sera particulièrement négatif de la construction à l'exploitation.*

Enfin, la consommation énergétique a également été questionnée durant la concertation, principalement sur la consommation du théâtre mobile, principale source de consommation énergétique sur le site.

*Quelle est la source d'énergie prévue ? Avez-vous le moyen d'être auto-suffisant ? Comment répercuterez-vous ces hausses qui vont s'imposer à nous ?*

*Halte au projet pharaonique consommateur d'énergie et donc pollueur par sa conception*

*L'économie énergétique nécessaire et imposée par les évènements amène à réguler les déplacements. Est-ce utile de créer les conditions pour attirer des milliers de visiteurs vers un parc d'attraction aux visées peu éthiques ?*

*N'oublions pas non plus le non-sens de votre prétendue ambition éco-responsable ! Une salle de spectacle avec sièges mobiles et écrans géants à 360° n'est en aucun cas énergétiquement "frugale et sobre" comme vous le dites si bien.*

Éléments apportés en cours de concertation.

Si une présentation a été faite durant la réunion dédiée à l'environnement le 6 septembre, des compléments ont été apportés par Hommage aux Héros et son bureau d'étude lors de la réunion de pré-bilan du 6 octobre.

Ainsi, des précisions ont été apportées par le bureau d'étude Egis sur les différentes études en cours de réalisation :

- Concernant la circulation, le bureau d'étude a précisé que de nombreux comptages ont été réalisés par le Conseil Départemental de la Manche et d'autres par le maitre d'ouvrage en plusieurs points à proximité de l'entrée du projet. Sur la base de cette étude, une simulation dynamique a été réalisée et l'on constate qu'il y a peu d'évolutions sur la vitesse des véhicules en tenant compte du projet et que la voirie actuelle est assez largement dimensionnée, permettant l'accueil de flux supplémentaires.
- Sur l'étude acoustique, les points d'analyse ont permis de fixer l'état initial. Ces relevés ont été faits à 2 périodes (novembre 2021 et aout 2022), avec des conditions météos différentes, donnant des situations assez précises pour le bruit de fond et pour les sons déjà présents sur le site, le principal étant la circulation routière sur la RN 13. Les simulations montrent qu'il n'y a qu'un seul axe sur lequel il y a une émission de bruit puisque le théâtre est fermé sur 3 côtés, le bruit ne sort que par le côté nord où les portes s'ouvrent. Le travail sur la conception a permis de limiter cette propagation sonore, à la fois sur l'intérieur du théâtre et sur l'extérieur, grâce à des merlons (buttes de terres qui seront le long de l'esplanade).
- Enfin, Le maitre d'ouvrage a indiqué avoir supprimé la pyrotechnie pour réduire les nuisances sonores.
- Concernant l'étude faune / flore, le bureau d'étude a précisé que si les inventaires sont terminés, l'analyse des données et notamment pour les chiroptères était encore en cours,
- Les cartes présentées par le bureau d'études montrent qu'il s'agit majoritairement d'oiseaux qui se retrouvent dans les haies et assez peu dans les zones agricoles. Environ 130 espèces animales et environ 80 espèces de flore, de l'arbre jusqu'au pissenlit. L'analyse de la dette écologique était encore en cours au terme de la concertation.

- La consommation énergétique a également été précisée durant la concertation, puisqu'une première estimation porte sur la consommation de 2,5 GwH par an, soit l'équivalent d'un centre commercial de 10 000m2. Pour répondre à cela, Hommage aux Héros a indiqué envisager l'installation de panneaux photovoltaïque sur le site afin de produire directement une partie de l'énergie nécessaire pour le projet. A ce sujet, Hommage aux Héros a également rappelé qu'aucune énergie thermique ne serait utilisée sur le site.

Par ailleurs, le bureau d'étude a précisé l'avancement des autres études et notamment les études en cours de finalisation :

- L'étude sur la qualité de l'air ;
- L'étude sur le risque pyrotechnique et notamment le diagnostic pyrotechnique sur le terrain ;
- L'étude archéologique ;

- L'étude sur les cavités de sol ;
- L'évaluation carbone.

Tous les éléments présentés lors de la réunion dédiée ont été mis en ligne et des notes synthétiques plus rapides d'accès ont été diffusées sur l'évaluation carbone, l'étude de trafic, la consommation énergétique l'étude faune/flore, ou l'étude acoustique pour permettre à tous de trouver facilement les informations recherchées.

Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux Héros tire les enseignements suivants :

- Sur l'emprise du projet, Hommage aux Héros note la mauvaise compréhension des surfaces du site. En effet, seuls 16 hectares sur 32 seront utilisés pour réaliser le projet, le reste servant à la fois de zone pour permettre la compensation des impacts, mais également d'aménagements paysagers autour du site. Sur ce point, Hommage aux Héros travaille toujours à réduire les emprises nécessaires pour son projet et les évolutions éventuelles, pourraient encore réduire le chiffre de 16 ha.
- L'artificialisation des sols est directement liée à la suppression de zones agricoles. Sur ce plan, Hommage aux Héros précise n'avoir pas pu identifier de friches industrielles sur le territoire de recherche du projet. En revanche, elle s'attachera, à appliquer la doctrine ERC avec la plus grande rigueur.
- La reconstitution des haies est un sujet important pour la biodiversité et les remarques sur la durée de recomposition à l'identique sont effectives. Cependant, Hommage aux Héros envisage de recréer davantage de haies et d'améliorer les haies existantes sur le site. Ainsi, la biodiversité sera préservée et les oiseaux et chiroptères conserveront leur habitat naturel.
- Concernant l'intégration paysagère, celle-ci est peu ressortie des échanges. Les enjeux de co-visibilité ont été pas ou peu évoqués. A ce titre Hommage aux Héros rappelle que les formes et couleurs du théâtre doivent lui permettre de s'intégrer harmonieusement dans le paysage.
- Enfin concernant les études en cours sur le projet, Hommage aux Héros relève que la temporalité de la concertation préalable n'est pas compatible avec la finalisation des études techniques. Il note cependant que cela laisse encore la place au projet d'évoluer et ainsi à la concertation de jouer son plein rôle.
- La réversibilité du site a été peu abordée durant la concertation. La faible imperméabilisation des sols permet de remettre le site à l'état naturel assez facilement, exception faite de l'esplanade qui pourrait quant à elle faciliter l'accueil d'une nouvelle activité industrielle sur le site.

Au regard de ces éléments, Hommage aux Héros, prend les engagements suivants :

- Présenter les résultats des études environnementales lors d'une réunion publique ;
- Présenter dans une note synthétique à destination du grand public les résultats des études techniques finalisées ;
- Présenter dès que le projet technique sera finalisé des vues et perspectives du site et des bâtiments, ainsi que leur intégration paysagère.

## 3.4 Les enjeux socio-économiques en lien avec le projet

Durant la concertation, de nombreuses interrogations ont porté sur les enjeux socio-économiques autour de plusieurs thèmes :

- L'ambition d'atteindre 600 000 visiteurs par an
- L'hébergement sur le territoire
- Les retombées économiques pour le territoire.

### 3.4.1 LE NOMBRE DE VISITEURS DE L'EXPERIENCE

Le sujet des 600 000 visiteurs de l'expérience a longtemps fait débat et continue probablement à faire débat. Dans un premier temps, c'est la méthode de calcul pour arriver à ce chiffre qui a questionné puis la situation du projet si ce chiffre n'était pas atteint.

*« Comment le projet peut accueillir 600 000 personnes par an alors que les musées n'arrivent qu'à attirer 200-250 000 visiteurs ? »*

*« 6000 visiteurs par jour : cela me semble énorme. 600000 visiteurs sur quelques mois par an, j'ai franchement des doutes. Et si ce chiffre n'est pas atteint, il se passe quoi ? vous buvez le bouillon ? qui paiera ? »*

*« Mais le rêve de 600 000 visiteurs est fâcheusement fou à ignorer pour certains aveuglés, pour rappel la Cité de la Mer annonce seulement 101 000 visiteurs, donc rêve fou doux rêve, mais rêve qui va détruire la nature pour rien »*

*« Que se passe-t-il s'il y a moins de 600 000 visiteurs par an ? Que se passe-t-il s'il y a plus de 600 000 visiteurs par an ? Que se passe-t-il s'il y a 600 000 visiteurs par an ? »*

Éléments apportés en cours de concertation.

C'est à la réunion organisée à Cherbourg sur le Tourisme et les retombées socio-économiques que le maitre d'ouvrage a détaillé la méthode pour arriver ce chiffre d'un potentiel de 600 000 visiteurs par an.
Pour rappel, l'estimation du nombre de visiteurs repose sur une étude de marché, réalisée fin 2021 en collaboration avec le CRT de Normandie (Comité Régional du Tourisme).

Il en résulte que plus de 20 millions de personnes pourraient potentiellement venir visiter cette expérience composée de la population locale située dans un rayon de 90 minutes, des touristes en Normandie, des scolaires, des consommateurs de loisirs, des touristes de mémoire.
En appliquant un taux de pénétration basé sur des études comparables pour chacun de ces segments, il en résulte une estimation de 600 000 personnes, avec une portion de 32% de touristes de mémoire. Le reste serait une clientèle peu habituée au tourisme de mémoire, permettant ainsi d'initier de nombreuses personnes au thème du débarquement et à la bataille de Normandie.

Une note synthétique et la présentation faite en réunion ont été publiées sur le site de la concertation.

### 3.4.2 L'HEBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Les participants à la concertation ont régulièrement fait part de leurs inquiétudes sur le thème de l'hébergement. En effet, ils craignent que ce projet nuise à l'accès aux logements pour les habitants.
Ils ont relevé que le nombre de logements disponibles est limité et que ce nouveau projet risque d'augmenter la création d'un patrimoine de rentier (via les offres de logement locatif de type airbnb). Par ailleurs, concernant l'hôtellerie, les avis sont plus partagés sur les bienfaits ou les méfaits de cet afflux de visiteurs.

*« Comment le projet peut attirer 600 000 personnes alors que l'offre d'hébergement est dérisoire sur le secteur ? Sans compter que les retombées de ce montage seront de nuire aux installations touristiques, culturelles et hôtelières locales, déjà fragiles. »*

*« L'offre hôtelière et les Airbnb se développeront sur Carentan. Mais tout cela ayant une limite physique et légale avec les zones humides et le SCOT, c'est bien l'offre de logement pour les travailleurs et les jeunes souhaitant s'installer sur le territoire qui sera encore plus en tension. »*

*« Avec des chiffres anciens, ils semblent ignorer que la capacité hôtelière de la Manche est déjà atteinte à 90% pendant la pleine saison et jouxte les 80% en demi-saison. Le bassin de Carentan-les-marais n'a pas vocation à devenir une zone de location saisonnière géante, excluant par là-même l'installation d'habitants dans de bonnes conditions, financières entre autres. »*

*« Il impactera négativement le territoire (construction d'hôtels privés sur des réserves foncières qui étaient prévus pour des bâtiments d'habitation ou publiques=tension sur l'immobilier local »*

*« Aucun lieu de culture intellectuelle (et pas que) n'est développé dans cette région, il y a un manque criant de logements et les bâtiments existant à Carentan sont dans un état pitoyable »*

*« Nous avons une région qui continue d'être sauvage et peu polluée et malgré tout arrive à conserver une économie touristique en forme, en témoignent les nombreux musées et toutes les options de logements chez l'habitant, B&B, airbnb et hôtels qui existent déjà. »*

A ce titre, Hommage aux Héros a également noté le soutien de participants qui estiment quant à eux que cela peut dynamiser l'offre de logements sur le territoire, et à tout du moins profiter à des habitants.

*« Les agriculteurs sont contents et profitent de ces musées et de l'affluence des touristes. Ils en profitent pour rénover leurs granges pour les louer, les commerçants en profitent également. »*

*« Nous avons une région qui continue d'être sauvage et peu polluée et malgré tout arrive à conserver une économie touristique en forme, en témoignent les nombreux musées et toutes les options de logements chez l'habitant, B&B, airbnb et hôtels qui existent déjà. »*

*« Je considérais que c'était un atout majeur pour notre territoire de la Baie des Veys pour actualiser le tourisme de mémoire et améliorer de surcroît la qualité et la quantité de l'offre locale en hébergement et restauration. »*

*« Hâte de voir ce beau projet prendre vie et perpétuer la mémoire. Cela redynamisera Carentan qui en a bien besoin. Une offre de logement serait agacement un plus pour accueillir au mieux les visiteurs. »*

Éléments apportés en cours de concertation.

Sur le sujet du logement, Hommage aux Héros a rappelé que son projet ne comprenait pas la création de surfaces hôtelières, mais que les hôtels décideront s'il y a matière à venir s'implanter sur le site. Dans tous les cas, Hommage aux Héros ne sera pas acteur de ce sujet.

En revanche, concernant l'offre de logement pour les habitants, Sébastien Lesné, adjoint au Maire de Carentan-les-Marais a rappelé que la ville de Carentan-les-Marais travaillait à l'aménagement du site Gloria sur lequel 85 logements seront construits.

Extrait du compte-rendu de la réunion du 22 septembre à Cherbourg citant Sébastien Lesné *« Les 85 logements prévus sur la friche Gloria ne seront pas nécessairement destinés aux personnes qui travailleront sur le projet. Ces logements n'occuperont que 52% du terrain, le reste étant aménagé. Ce projet est à l'arrêt car le permis est en cours d'étude mais l'aménagement du terrain pourrait débuter en fin d'année 2022 ou début 2023. Il relève que ce type de projet fait également l'objet de nombreuses études et que lorsque les autorisations seront données, les voiries seront réalisées pour ensuite faire appel à des promoteurs qui construiront sur ce site.*

Par ailleurs, lors de la réunion du 6 octobre, Jean-Pierre Lhonneur, maire de Carentan-les-Marais a complété en indiquant *« Il rappelle qu'il y a un programme immobilier important sur le territoire*

*avec la construction de 90 logements sur le site Gloria et que 5ha seront désartificialisés. Il y a également un programme global de 400 logements à Carentan, mais les démarches administratives sont très longues ».*

### 3.4.3 LES RETOMBEES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Les retombées économiques permises par la réalisation de ce projet sont de plusieurs ordres :

- Des retombées directes en matière d'emplois et de recours à la sous-traitance
- Des retombées indirectes liées à la fois à la consommation des visiteurs, mais aussi aux emplois générés
- Des retombées fiscales pour le territoire.

Sur ces points, Hommage aux Héros a entendu les inquiétudes du public en raison des difficultés de recrutement par exemple ou de la rentabilité du projet remise en cause. La typologie des contrats qui seraient également proposés est également source d'inquiétude pour les participants. S'agira-t-il de contrats pérennes à temps plein ou uniquement d'emplois saisonniers ?

*« Quelles solutions durables pour ces emplois locaux en dehors de ces contrats courts, le risque est-il ou non un aller-retour vers pôle emploi en période hivernale ? »*

*« Ou va-t-on se rendre compte, une fois toutes les installations faites, qu'on n'a personne pour le faire tourner, ou pas au SMIC qu'on essaiera de leur faire accepter pour que l'entreprise soit rentable ? »*

*« En outre, la création d'emplois potentiels est un leurre qui ne durera que le temps de la construction... et encore. La suite ne sera faite que d'emplois saisonniers ou stagiairisés. Ne confondons pas mémoire et business. »*

*« Et surtout, que l'on ne ressorte pas l'argument des emplois éventuels. »*

*« Quand on parle de l'aspect emploi, ce projet ne donnera que 6 mois d'activité / an. Alors quid du reste de l'année ? »*

*« L'impact économique positif d'un tel projet n'est pas démontré, non seulement parce que les chiffres de l'emploi connaissent actuellement une évolution favorable mais également par ce que les activités touristiques sont par définition saisonnières, donc en sommeil durant une grande partie de l'année. »*

Cependant, des participants ont d'ores et déjà interrogé Hommage aux Héros sur les modalités d'accès à l'emploi afin de pouvoir postuler dès que possible.

*« J'espère pouvoir travailler sur place, le marché de l'emploi est complétement saturé dans la région, vivement l'ouverture ».*

*« J'aimerais savoir à partir de quel moment nous pourrons postuler pour travailler sur le site ? »*

*« Ce serait bien d'organiser des rencontres autour de l'emploi prévu sur site. »*

*« Y aura-t-il des séances d'échanges organisées pour présenter les possibilités futures d'emploi ? »*

*« Que ce projet échoie à Carentan les Marais n'est pas un hasard. La Ville dispose de terrains destinés à son développement, pour permettre à sa jeunesse de « travailler et vivre au pays ». »*

*« Ce projet permettra aux jeunes générations de trouver des emplois dans des domaines nouveaux et nous avons hâte de pouvoir découvrir en vrai ce beau projet Hommage aux Héros. »*

*« Comment les étudiants vont être accompagnés lors de leur embauche pour les emplois saisonniers. »*

Par ailleurs, Hommage aux Héros relève que les avis sont également partagés sur l'impact des retombées économiques pour le territoire.

*« Les arguments économiques et ceux visant la création d'emplois sont peu de choses à coté de tous les arguments qui plaident contre ce projet. »*

*« Un parc n'empêche pas l'activité économique, nous sommes d'accord. Mais face aux enjeux concernant l'objectif zéro artificialisation, il est important de sélectionner collectivement les projets les plus pertinents et utiles à la communauté. »*

*« Le site serait-il construit par des entreprises locales ? Les acteurs seraient-ils locaux ? Le personnel de maintenance serait-il local ? Toutes ces personnes auraient-elles des emplois à l'année ou toucheraient-elles des allocations de chômage hors saison ? »*

*Quelles sortes de dépenses les visiteurs de l'Expérience, à l'intérieur du site vont-ils réaliser ?*

En revanche d'autres participants ont mis en avant les bénéfices pour le territoire et s'en satisfont.

*« Sur le plan économique, les retombées d'une telle réalisation se feront sentir à tous les niveaux et amélioreront l'offre touristique locale qui en a bien besoin. »*

*« Au-delà du devoir de mémoire, c'est une exploitation intelligente du territoire normand pour sa re dynamisation. Les porteurs de ce projet doivent travailler en bonne intelligence avec les acteurs du tourisme local qui voient une opportunité d'allier l'histoire et le rayonnement économique de la région. »*

*« Les nombreux Américains que j'ai pu recevoir à Carentan ont presque tous déploré le manque de restaurants et d'activités locales, et les plus jeunes se sont montres un peu blases par les musées conventionnels. »*

*« À titre personnel je soutiens la création d'emploi, le développement économique, l'attractivité locale, la mémoire, mais également une démarche responsable écologiquement, toutes ces valeurs ne sont pas indissociables »*

Enfin, des questions restent posées sur la valorisation effective des retombées pour le territoire

*« Bonjour, sur la base des 600 000 visiteurs, pourrait-on savoir combien les taxes locales rapporterons a la commune de Carentan, au département et a la région? Merci »*

*« Avez-vous pensé aux retombées fiscales d'un tel projet pour la collectivité ? Savez-vous que c'est majoritairement grâce aux recettes versées par les entreprises que les investissements pour améliorer les services à la population sont financés ? »*

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a détaillé, lors de la réunion publique du 22 septembre à Cherbourg, les chiffres et l'impact économique du projet sur le territoire. Ces éléments sont disponibles ainsi qu'une note de synthèse sur le site de la concertation.

En matière de logement, Hommage aux Héros a indiqué que la réalisation de ce spectacle se ferait d'avril à octobre, avec une part d'emplois saisonniers et étudiants et que parmi ceux-ci, certains logeraient sans aucun doute à Caen, qui est proche de Carentan-les-Marais en train.

Concernant les emplois, Hommage aux Héros a ainsi précisé que :

- Durant la période de construction, ce sont environ 220 emplois qui seront créés dans les entreprises intervenant sur le chantier. Sur ce point Hommage aux Héros a rappelé son attachement à faire en sorte que des entreprises locales puissent bénéficier de cette activité, sous réserve de disposer des compétences.
- Durant l'exploitation, les retombées directes seront de 216 emplois qui devraient voir le jour, une forte partie pour le projet en lui-même (200 emplois) et une part plus limitée pour les entreprises régionales.
- En matière de retombées indirectes, ce sont 122 emplois en équivalent temps plein (ETP) qui seront créés dans l'hébergement, la restauration ou bien encore les commerces et services.

En matière de fiscalité, Hommage aux Héros a précisé dans les réponses aux contributions la répartition de ces retombées

- La TVA, supportée par le consommateur final sera de l'ordre de 900K€ (sur la base de 600.000 visiteurs) ;
- La taxe sur les spectacles, supportée par le consommateur final au bénéfice du Centre national de la musique sera de l'ordre de 550K€ (sur la base de 600.000 visiteurs) ;
- Les contributions Sécurité Sociale (Chômage, Retraite, …) ;
- Des taxes locales : la contribution économique territoriale (commune, département, région), la taxe de séjour (commune).

Par ailleurs en matière d'emploi, Hommage aux Héros a noué avec la CCI Normandie une convention visant à favoriser les formations et les recrutements pour le projet. Cette convention a été rendue publique sur le site internet de la concertation.

Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux Héros tire les enseignements suivants :

- Le nombre de visiteurs estimé est basé sur une étude de marché réalisée dans les règles de l'art, nul n'ayant intérêt à la surdimensionner au risque de nuire à la réalisation du projet à long terme ;
- Concernant le logement, Hommage aux Héros note les inquiétudes sur la création d'un « territoire de rentier », même s'il ne peut être totalement responsable de ce phénomène qui dépasse largement le projet ;
- Sur l'hébergement payant (hôtellerie), Hommage aux Héros rappelle qu'il n'est pas de son ressort ni de sa compétence. Il n'envisage pas la réalisation d'un hôtel sur le site du projet, comme cela a pu être évoqué ;
- Si des inquiétudes « classiques » portent sur la véracité des retombées économiques, Hommage aux Héros se félicite de voir des candidats être d'ores et déjà prêts à postuler, preuve de l'intérêt de ce projet.

Au regard de ces éléments, Hommage aux Héros, prend les engagements suivants :

- Communiquer sur les entreprises locales impliquées durant la phase de construction ;
- Communiquer sur les chiffres de fréquentation du site après son ouverture ;

## 3.5 La gouvernance du projet

La gouvernance du projet et l'existence, à la fois de la société Hommage aux Héros et de l'association Hommage aux Héros a été au cœur d'incompréhensions voire d'inquiétudes, mais également d'attentes de précisions de la part des participants à la concertation.

### 3.5.1 LA SOCIETE HOMMAGE AUX HEROS

La société Hommage aux Héros inscrite au greffe du tribunal de commerce de Caen a pour vocation de porter l'Expérience, c'est à dire, la partie « commerciale » du projet.
Sa composition et sa gouvernance ont été au cœur des débats avec des inquiétudes sur les attentes des actionnaires et le risque d'une place prépondérante de leur part.
Par ailleurs, les craintes sur les attentes financières des investisseurs et de leur recherche de profit, indépendamment des engagements pris à ce stade ont fait l'objet de vifs échanges.

*« Que fait au juste le fonds professionnel spécialisé (= FPS) New Mercure qui se fait représenter par A PLUS FINANCE ? Sauf erreur de ma part : Il n'y a aucune trace sur internet de New Mercure ... c'est curieux. »*

*« Sachant que HaH est détenu aussi par 2 fonds d'investissements, "AMB finance" et "A plus Finance", il me semblerait pertinent que l'on puisse rencontrer leur représentant lors de cette concertation. "A Plus finance" possède tout de même plus de parts que chacun des 4 porteurs de projet. Il serait donc intéressant d'avoir leurs opinions sur le respect historique et le potentiel développement économique de HaH. »*

*« Quelle garantie la société HAH peut-elle donner de ne pas faire faillite ? »*

*« Pourquoi travaille-t-elle avec des souscripteurs qui cherchent à rester anonymes »*

*« Il paraît incohérent qu'un projet soutenu par la région, avec une vocation régionale, le tourisme, soit entièrement financé, ce qui implique contrôlé par des financiers privés sans lien avec la région. Quel cadre contractuel lie la région et le financement ? »*

*« Même avec les meilleures intentions, un financement par des fonds privés suivra inéluctablement une logique de rendement. Tous les autres aspects - vérité historique, environnement, transports, flux....- seront soumis à cette logique. Et ce n'est pas une opinion, c'est un fait. »*

*« Ce projet, qui sera détenu à 90% par des fonds d'investissements, ne fera qu'enrichir des actionnaires qui n'ont probablement jamais mis les pieds dans un musée sur la 2nd guerre mondiale. »*

Par ailleurs des craintes ont également été faites sur les risques liés à un projet d'entreprise, qui pourrait, en cas d'échec, couter cher aux collectivités.

*« J'espère qu'aucun argent public ne sera mis dans ce projet »*

*« A l'heure aussi où on nous demande de la sobriété, engager de l'argent public pour permettre à des intérêts privés de réaliser une telle monstruosité est aussi indécent que le projet lui-même »*

*« Je suis personnellement heureux que ce projet soit initié, j'espère qu'il verra le jour, je suis content que ce soit de l'argent prive et non public qui le finance car il y aura moins de gâchis. »*

*« Êtes-vous sûrs d'obtenir pour les 2 phases du projet l'argent requis ? Que se passe-t-il si ce ne sera pas le cas ? »*

*« Personne ne souhaite artificialiser des terres pour un projet qui risque de tomber à l'eau. Dans ce cas, ce sera bien la collectivité qui paiera les pots cassés. »*

*« L'engagement du président de Région en faveur d'« Hommage aux héros », même sans implication financière de la collectivité régionale à ce stade, nous pousse aujourd'hui à réaffirmer notre opposition à ce projet. »*

En revanche, d'autres participants sont plutôt satisfaits de l'absence de financement public dans ce projet, limitant ainsi les risques pour les collectivités.

*« Je suis personnellement heureux que ce projet soit initie, j'espère qu'il verra le jour, je suis content que ce soit de l'argent prive et non public qui le finance car il y aura moins de gâchis. »*

*« Si c'est une catastrophe ce le sera aussi sur le plan économique, et au moins cela n'aura pas couté d'argent public. »*

*« Hommage aux Héros est un projet privé, et les porteurs de projet n'auront le droit à rien, aucune aide ou subvention, contrairement aux musées publics qui touchent des subventions. »*

Focus sur les pavillons

La création des pavillons dépendant en grande partie de l'association Hommage aux Héros a suscité de nombreuses interrogations. En effet, 4 pavillons auront pour objectif de permettre aux visiteurs de découvrir l'analyse des principaux pays belligérants sur ce conflit et comment les grandes démocraties ont depuis construit l'Europe et la paix, d'autres pavillons composeront le village des pavillons :

- Un pavillon événement pour la réception des délégations françaises et étrangères, mais également des scolaires.
- Un pavillon d'exposition
- Un pavillon des savoir-faire normands
- Un pavillon pour la restauration

Ces pavillons ont été l'objet d'interrogations du public.

*« Quatre pavillons permanents, avec pour objectif de mettre en avant les quatre pays ayant été au cœur du conflit ? USA, Grande-Bretagne, Canada et Allemagne. Quelle place réservez-vous à la France ? Et de quelle manière ? »*

*« Quel sera le contenu du pavillon des savoir-faire normands ? »*

*« Outre les animations culturelles, quelles seront les activités économiques et commerciales, présentes sur le site ? »*

*« Quel type de restauration va être proposé sur le site et si celle-ci va proposer des produits locaux, une restauration rapide etc. »*

Les réponses seront donc apportées après le lancement du travail par l'association Hommage aux Héros qui gèrera ces espaces.

Éléments apportés en cours de concertation.

Durant la concertation, Hommage aux Héros a affiché durant les réunions et sur le site internet la composition du capital de la société. Ainsi, si elle est financée par des sociétés d'investissement, les porteurs de projet présents durant la concertation dirigeront de manière opérationnelle le projet. En effet, comme cela se fait dans toutes les entreprises ayant plusieurs actionnaires, un

pacte d'actionnaires a été réalisé qui précise notamment les engagements et le rôle de chacun. Par ailleurs Hommage aux Héros a précisé que ce pacte d'actionnaires comprenait également le cadre du projet et les obligations en matière de rigueur et de véracité des faits.

Enfin, pour limiter les risques en matière de réversibilité, la commune de Carentan-les-Marais a fait le choix d'acquérir le terrain et de le louer par le biais d'un bail emphytéotique à la société Hommage aux Héros. Ainsi, en cas d'échec du projet, la mairie conservera la main sur le site et pourra donc gérer l'avenir, soit par l'installation d'une nouvelle activité, soit par le changement de destination du site.

### 3.5.2 L'ASSOCIATION HOMMAGE AUX HEROS

Le projet comprend également l'association Hommage aux Héros dont la finalité sera de gérer les pavillons thématiques du site. Durant la concertation, de nombreuses questions ont été posées sur le fonctionnement de cette association, son rôle et sa composition.

*« Il est à noter que les quatre porteurs du projet seront à la fois juge et partie, étant à la tête de la société Hommage aux Héros mais également de l'association Hommage aux Héros ! »*

*« Que l'association et l'entreprise qui portent le même nom seront tout à fait indépendantes (curieuse de connaître les montants qui seront défiscalisés de l'une vers l'autre). »*

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 6 octobre*
*« Il interroge le maitre d'ouvrage sur l'association Hommage aux Héros qui semble avoir un rôle important pour le village des pavillons et qui gèrera une somme d'environ 20 millions pour des constructions qui semblent complémentaires et auront un rôle à jouer dans le projet, dont un pavillon des savoir-faire, soutenu par la Région, ce qui n'a jamais été annoncé aux conseillers régionaux par le Président de la Région Normandie. IL souhaiterait en savoir plus sur cette association et notamment sur son président dont il lui semblerait utile que son nom soit communiqué. »*

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 20 septembre*
*« Le garant retient, parmi les points qui méritent éclaircissement, (…) le mode de financement de l'association Hommage aux Héros et du projet lui-même, (…) les modalités d'appartenance à l'association »*

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 20 septembre*
*« Par ailleurs, concernant l'association qui sera indépendante et dont les finances seront essentiellement du mécénat, est-il possible de savoir qui sont les membres du bureau, quel est le bilan financier parce qu'une association qui a 1 an et a un budget de 20 millions d'euros, c'est extraordinaire. »*

De nombreuses relances ont été faites pour connaître le nom du président donnant parfois lieu à des échanges vifs sur ce sujet. En effet, la communication officielle sur le nom du président étant en attente de validation par ses supérieurs, ce président ne pouvait pas être officiellement présenté.
Objectivement, la société Hommage aux Héros aurait aimé communiquer sur le président, étant en effet dans l'intérêt de tous de partager cette information.

Éléments apportés en cours de concertation.

Le maitre d'ouvrage a rappelé durant la concertation que l'association est une association de type loi de 1901 à but non lucratif qui aura pour mission d'accompagner l'implantation en Normandie du projet Hommage aux Héros. Elle aura notamment pour mission de gérer le village des pavillons en mobilisant des financements par le recours au mécénat.

A ce stade, le maitre d'ouvrage attend que le président de l'association façonne la gouvernance de son association. Sur le financement, l'association n'a pour le moment pas les 20 millions d'euros de budget évoqué dans les présentations. Ce sont des fonds qu'il va falloir lever dans une prochaine phase.

Hommage aux Héros a précisé avoir proposé à un militaire de haut rang d'en devenir le président. Son nom ne peut pas être communiqué à ce stade puisqu'en tant que militaire, il faut que le chef d'État-Major des armées (CEMA) puis que le ministre des Armées donnent leur autorisation. Les statuts de l'association seront ensuite modifiés. Hommage aux Héros aidera l'association à grandir, mais celle-ci n'est pas portée par les porteurs du projet.

Durant la concertation, une note sur le fonctionnement de l'association et sa composition a été publiée sur le site internet de la concertation.

Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux Héros tire les enseignements suivants :

- La structure juridique de la société, si elle a fait débat, est une structure classique d'entreprise avec des porteurs de projet, des actionnaires, un pacte d'actionnaires. La crédibilité des fonds d'investissement, si elle a été remise en cause ne représente pas un risque pour le projet.
- Par ailleurs, l'implication de partenaires locaux de référence comme le Crédit Agricole ou la Coopérative Isigny-Sainte-Mère renforce la crédibilité du projet. Ces partenaires ne se sont pas engagés sans connaitre et sans vérifier la qualité du projet et des actionnaires.
- La gouvernance de l'association Hommage aux Héros fait l'objet d'attentes de la part du public. Ainsi durant la concertation, des attentes fortes ont été exprimées sur le nom du

président de ladite association et sur son fonctionnement. Hommage aux Héros en a conscience et souhaite lever les interrogations au plus vite.

Au regard de ces éléments, Hommage aux Héros, prend les engagements suivants :

- Poursuivre les échanges avec les collectivités sur le projet, pour en favoriser l'acceptabilité et la conception.
- Communiquer dès que possible sur le nom du président de l'association Hommage aux Héros et lui permettre de présenter ses attentes sur la composition, le fonctionnement, le financement de l'association.
- Faciliter tous les contacts entre l'association et les acteurs locaux déjà rencontrés pour favoriser l'association du territoire à la composition des pavillons.
- Réfléchir à des évolutions de noms afin de faciliter la compréhension des différentes composantes du projet et leur rôle dans le projet : Projet Hommage aux Héros, société Hommage aux Héros, association Hommage aux Héros…
- Inciter le président de l'association à communiquer autant que possible sur les avancées du village des pavillons.

## 3.6 Les propositions issues du débat

Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, les débats ont été riches sur de nombreux sujets, avec des positions souvent éloignées entre opposants, soutiens et porteurs du projet.
Cependant quelques propositions ont été émises durant la concertation et ont retenu l'attention du maitre d'ouvrage.

### 3.6.1 DEPORTER UNE PARTIE DU PARKING SUR UN AUTRE SITE

Au-delà des interrogations sur la capacité du parking, son artificialisation et ses couvertures éventuelles par des panneaux photovoltaïques, des interventions ont porté sur le déport éventuel de tout ou partie du parking sur des sites déjà artificialisés, réduisant d'autant les emprises pour le parking sur le site.

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 19 août*
*« On a vu des plans du projet et notamment des parkings. Par rapport à la fréquentation attendue, ils semblent sous-dimensionnés. De mémoire, il y a des terrains autour du site occupés par d'autres établissements : est-ce que vous envisagez un partenariat pour éviter d'artificialiser des terres et éviter trop de stationnements sur le site ? »*

*Puis au cours de la réunion, on apprend qu'en fait 4 à 5 Ha de Zone Humide sont quand même dans le périmètre de zone utilisée, qu'ils envisagent de délocaliser la zone de parking voiture, sans plus de précision. Comment les croire ?*

*Extrait du compte-rendu de la réunion du 22 aout*

*« Elle souhaiterait également avoir des informations concernant les projets de parking déportés et savoir si finalement, c'est 16ha utilisés auxquels il faut ajouter la surface des parking déportés, ce qui permet de noyer le poisson sur la surface du site utilisée. »*

Ce sujet a retenu toute l'attention du porteur de projet qui a initié des recherches et contacts pour identifier des surfaces déjà artificialisées à proximité du site.
En cas d'identification de telles surfaces, des études techniques seront menées pour analyser les cheminements entre le site de stationnement et le site du projet.

Si une partie du parking devait être déportée, dans ce cas, Hommage aux Héros envisage de réduire les emprises de son projet et ainsi laisser une part plus importante à la nature

### 3.6.2 REALISER UN MUR DES MORTS

Afin d'assurer le plus grand respect et rendre hommage aux combattants de cette époque, Hommage aux Héros a relevé la proposition d'un mur des morts

*« Je suis totalement pour votre projet, je souhaiterais que l'on réalise un mur des morts et disparus comme au mémorial de la guerre du Vietnam dans la capitale des États Unis, mais qui reprend les soldats de tous les belligérants et ceci dès l'entrée du site »*

*« Je suggère donc que le projet Hommage au Héros intègre une structure dédiée aux vétérans et à leur famille... la grande Histoire et faite de petits histoires individuelles, ne l'oublions pas ! »*

Cette proposition a retenu l'attention du maitre d'ouvrage qui y est favorable. Cependant, au-delà de la bonne intention, il convient de réaliser cela dans le plus grand respect du rôle des partenaires. Ainsi, sa réalisation dépendra des études de faisabilité et du résultat d'une consultation avec les associations et les institutions légitimes en ce qui concerne la mémoire des disparus lors du Débarquement. La décision ne revient donc pas uniquement aux porteurs du projet.

### 3.6.3 DES PROPOSITIONS DE MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION

Puisque le projet prévoit de recourir à des matériaux biosourcés et locaux et principalement au bois, un participant a souhaité proposer d'autres matériaux pour renforcer l'utilisation d'éco matériaux dans le projet.

*« Je souhaite avoir des précisions sur l'écoconstruction. Je pense que le bâti local peut servir de source d'inspiration, par exemple avec l'utilisation de la terre, de la paille ou du chaume. »*

*« Il propose également au maitre d'ouvrage de lancer la filière normande de pavé conçu en coquille Saint-Jacques développé par une école d'ingénieurs de Caen et qui permet le passage de l'humidité dans les deux sens. »*

**Ces matériaux ne sont pas nécessairement prévus. En fonction de l'avancement du projet, certains pourraient être utilisés. Hommage aux Héros et ses bureaux d'études techniques ont entendu ces propositions et en étudieront la faisabilité.**

### 3.6.4 D'AUTRES FORMES DE SPECTACLE

Durant la concertation, des participants ont proposé au maitre d'ouvrage de revoir son projet pour être encore plus immersifs à l'aide de nouvelles technologies.

*« Plus moderne encore, moins coûteux, et moins dégradant pour le site, le remplacement de cette salle mobile par une reconstitution historique par hologrammes dans les champs permettrait d'ailleurs un aménagement réversible, préservant aussi les lieux hors saison touristique. Si cette reconstitution était celle des hôpitaux de guerre tels qu'il y en avait à Saint-Hilaire-Petitville pendant la 2nde Guerre Mondiale (ou si cela était mentionné dans le film/sur le site touristique), le projet serait plus logiquement complémentaire aux musées existants de ce territoire spécifique. Le contenu pourrait être élaboré avec le même sérieux annoncé tout en étant à la pointe de la technologie actuelle. Le son pourrait être diffusé dans des audio-casques ou via une application mobile. »*

*« Faites nous rêver avec de la réalité virtuelle ! Brancher un casque de RV sur chacun de vos 6000 visiteurs journaliers, faites-les pénétrer dans les discussions des généraux ou des politiques pour décider de l'avenir, voir et participer au débarquement, être entouré par les morts, les blessés, ressentir le désespoir, la lassitude et la dureté des combats…. Cela prendra beaucoup moins de place et peut être fait dans des structures existantes qui ne détruiront pas les terres agricoles, les haies et ne chasseront pas leurs hôtes. Avec un casque de RV vous résolvez l'équation des pour et des contres. »*

**Si ces propositions sont intéressantes, Hommage aux Héros n'envisage pas de les intégrer dans son projet. En effet, ces outils ne correspondent pas au projet porté par la société Hommage aux Héros et changent totalement son concept.**

### 3.6.5 UN COLLOQUE SUR L'HISTOIRE PUBLIQUE

Un participant a également proposé l'organisation d'un colloque dédié à l'histoire publique se différenciant de l'histoire en ce qu'elle est « une pratique dans la production de l'histoire qui consiste à la sortir de la sphère universitaire et à la rendre accessible à un public plus large que celui circonscrit de l'académie » (source wikipédia)

*« Pour toutes ces raisons, je fais la proposition suivante: Organiser un colloque, séminaire avec débat public à l'université de Caen ou au Mémorial sur le thème de l'histoire publique appliquée à la transmission des mémoires du débarquement de juin 1944 en Normandie: les maîtres d'ouvrage du projet "Hommage Aux Héros" seraient les invités d'honneur de ce colloque destiné à établir un consensus scientifique rigoureux qui permettra enfin de convaincre ou de rassurer ceux qui, sincèrement, ne sont pas encore convaincus par l'évidence de renouveler avec des approches innovantes et contemporaines, la transmission de l'Histoire et de ses mémoires. »*

Cette proposition a retenu l'attention d'Hommage aux Héros qui a d'ores et déjà donné un accord de principe à l'organisation d'un tel colloque.

Au regard des contributions issues de la concertation préalable, Hommage aux héros tire les enseignements suivants :

- Le cœur de la concertation s'est essentiellement concentré sur les sujets de la mémoire et de l'environnement. Finalement, le maitre d'ouvrage regrette que peu de propositions aient été faites pour enrichir ou faire évoluer le projet.
- Parmi les quelques propositions faites, Hommage aux Héros y a accordé une attention particulière et a validé le principe pour quelques-unes d'entre elles.

Au regard de ces éléments, Hommage aux Héros, prend les engagements suivants :

- Informer le public, via le site internet, sur la recherche et la faisabilité de parkings déportés ;
- Informer le public, via le site internet de l'avancement de la démarche avec les pouvoirs publics pour la réalisation d'un mur des morts ou d'une structure dédiée aux vétérans ;
- Poursuivre les études sur les bio-matériaux et la faisabilité technique et financière d'y recourir
- Informer sur le site de l'avancement éventuel d'un colloque sur l'histoire publique.

# 4 CONCLUSION

Hommage aux Héros souhaite rappeler en conclusion de son bilan qu'il s'est lancé dans la démarche de concertation préalable avec la volonté de présenter son projet, d'informer sur son avancement, et d'échanger avec les participants à cette concertation.

Si elle regrette que les échanges aient parfois été tendus, donnant parfois le sentiment de « discussions de sourds » entre opposants et Hommage aux Héros - nombre de places dans le théâtre, nom du président de l'association, structure de la société Hommage aux Héros -, elle souhaite cependant remercier les participants d'avoir participé à cette concertation.

Celle-ci est la première période de concertation du projet qu'Hommage aux Héros entend poursuivre avec les acteurs du territoire.

Concernant la participation à cette concertation, Hommage aux Héros relève que la structuration de la participation a notamment fait apparaître trois groupes distincts

- **L'opposition construite a été majoritaire et a représenté environ 60 % des contributions au débat.**

Elle s'est caractérisée principalement par une forte proportion d'acteurs associatifs, politiques et de certaines collectivités.

- **Le soutien argumenté a représenté environ un tiers des contributions.**

Les soutiens sont issus de plusieurs collectivités et institutions qui soutiennent le projet mais aussi et surtout d'habitants qui se sont exprimés dans les réunions et sur le site qui ne s'inscrivaient pas dans une démarche collective.

- **Les questions en suspens caractérisent environ 10 % de la participation.**

Celles-ci sont issues aussi bien d'opposants que de soutiens mais aussi et surtout de citoyens qui veulent en savoir plus sur le projet avant de se prononcer.

Par ailleurs au-delà des éléments et engagements présentés dans ce bilan, Hommage aux Héros a entendu les très nombreuses interventions principalement centrées autour :

- De l'utilisation de zones agricoles à artificialiser et de l'impact environnemental du projet ;
- De la rigueur historique et du devoir de mémoire.

L'utilisation de zones agricoles

Hommage aux Héros souhaite rappeler que les recherches de sites réalisées au lancement du projet ont permis d'identifier plusieurs sites répondant aux critères de recherche déterminés dont la situation géographique dans la Manche. Parmi ces sites, des zones agricoles ont été identifiées, mais aucune friche industrielle compatible avec ce projet dans la zone de recherche n'a été identifiée.

Cependant, comme elle l'a indiqué durant la concertation, la société Hommage aux Héros souhaite rappeler, en conclusion de son bilan, qu'elle attache une importance particulière à limiter son impact sur l'environnement et qu'elle développe son projet dans ce cadre au regard du site envisagé.

Le devoir de mémoire

Si de nombreuses interventions ont porté sur ce thème, des avis partagés se sont exprimés, souvent en opposition du projet, parfois en soutien.
Hommage aux Héros souhaite donc rappeler son attachement à traiter ce sujet avec le plus grand respect et la plus grande rigueur historique, comme elle l'a indiqué durant la concertation.
Le comité d'éthique qui est mis en place veillera à la véracité historique des faits pour que ce spectacle soit fidèle à la réalité et respecte la mémoire des combattants de cette époque. Comme indiqué durant la concertation, son avis sera essentiel pour permettra la réalisation du spectacle.

Ces éléments centraux, tant dans les échanges que dans la réalisation du projet pousse Hommage aux Héros à poursuivre son travail sur le projet afin de lever les inquiétudes sur la véracité et la rigueur du spectacle et ainsi garantir le plus grand respect de la mémoire des combattants. Parallèlement, la finalisation des études environnementales et techniques permettra de confirmer la plus grande prise en compte et le plus grand respect de l'environnement dans le projet.

Ainsi, comme évoqué durant la concertation, les prochaines étapes de la concertation concernent :

- Le dépôt des dossiers réglementaires en novembre 2022 ;
- L'organisation de l'enquête publique au printemps 2023 ;
- Avant les phases de travaux (fin 2023) et l'ouverture du site en 2025.

# 5 LES SUITES DU DIALOGUE

Hommage aux Héros a pris bonne note des demandes des participants à la concertation préalable, relayées par le garant, de voir la démarche d'information et de dialogue autour du projet se poursuivre dans le temps long, jusqu'à l'ouverture du spectacle.

La procédure de dialogue n'est pas achevée. Cette concertation préalable en constituait la première étape. Hommage aux Héros entend poursuivre cette démarche d'information et de dialogue initiée avec les acteurs du territoire et le public jusqu'à l'ouverture du spectacle.

Pour ce faire, en plus des différents engagements listés dans le corps de ce document, Hommage aux Héros prévoit de :

- Maintenir l'écoute et le dialogue engagés lors de la concertation préalable tout au long de l'élaboration du projet, au-delà des strictes obligations réglementaires et non limitée à l'enquête publique.
- Maintenir accessible le site de la concertation jusqu'à fin 2023, afin de permettre au public d'y consulter le bilan du garant ainsi que les enseignements d'Hommage aux Héros, mais également pour bénéficier des actualités et documents mis à disposition sur le site au cours des mois à venir.
- Poursuivre le dialogue et la communication par un cycle régulier de réunions. La première réunion aurait lieu préalablement à l'enquête publique afin de faire un retour sur la concertation et présenter les résultats détaillés des études environnementales.
- Diffuser les résultats des études qui sont en cours et celles qui seront prochainement finalisées. Des documents synthétiques seront mis à disposition du public. L'intégralité des documents étant ensuite disponible durant l'enquête publique.

Par ailleurs, pour poursuivre la meilleure information du public sur le projet, Hommage aux Héros s'engage, à faire évoluer le site internet de la concertation en publiant dans une page dédiée les réponses faites aux principales questions posées par le public durant la concertation.

# 6 REPONSES AUX DEMANDES DE PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT DE LA CONCERTATION

Dans son bilan, Laurent Demolins, garant de la concertation a effectué des demandes de précisions et exprimé des recommandations à Hommage aux Héros.
Ces demandes et recommandations sont repris dans les tableaux ci-après.
Hommage aux Héros y apporte d'ores et déjà quelques réponses et s'engage à y répondre, notamment par l'organisation de réunions et par la publication d'informations sur le site internet de la concertation.

Tableau de réponses aux demandes de précisions faites par le garant de la concertation

| | Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus - JJ/MM/AAA |
|---|---|---|---|
| 1 | Préciser la composition du Comité d'éthique lorsqu'elle aura été arrêtée par le Président du Comité du Débarquement et par le Président du Souvenir français (identité et fonction de chacun des membres du Comité d'éthique). | Hommage aux Héros publiera sur son site la composition, le fonctionnement et les rendez-vous envisagés du comité d'éthique dès qu'ils auront été définis | Novembre 2022 |
| 2 | Préciser la composition du Comité scientifique et indiquer l'identité et la fonction de ses membres. | Initialement envisagé, la mise en place d'un comité scientifique a été réorienté par Hommage aux Héros en « centre » de ressources mis à disposition des auteurs.<br>A ce stade, les auteurs n'ont pas demandé de s'attacher les services d'un comité scientifique permanent car leur préférence va à des recherches précises et ciblées auprès des meilleures spécialistes à chaque fois que besoin.<br>Ce choix a été validé par Hommage aux | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Héros, car au-delà de la nécessaire véracité historique, ce qui semble très important est la présentation du récit auprès du comité éthique.<br>Hommage aux Héros a donc fait le choix de solliciter un certain nombre d'institutions qui sont à la disposition des auteurs pour leur permettre d'écrire un récit avec la rigueur nécessaire.<br>Parmi celles-ci « l'Ordre de la Libération », « l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale », « le Mémorial de Caen », « Le WW2M », « l'ABMC », « Naval History and Heritage Commission », « Smithsonian » « US army museum » « WIMSA (Women in military Service for America foudation) », etc... | |
| 3 | Préciser la nature exacte du projet scientifique. | Ce projet Hommage aux Héros est réalisé en lien avec l'éducation nationale afin d'être cohérent avec les parcours pédagogiques collège/lycée.<br>L'inspection générale de l'éducation nationale est partie prenante du projet en assurant une lecture académique, didactique et pédagogique de sa réalisation. Comme précisé durant la concertation, des propositions ont été faites par l'inspection générale pour enrichir le spectacle Hommage aux Héros. | 1er semestre 2023 |
| 4 | Indiquer les éléments retenus pour mettre en valeur la résistance normande et l'action de la population normande. | Hommage aux Héros s'engage à préciser le contenu du spectacle et comment les auteurs intègrent notamment la résistance normande dans ce spectacle. Pour cela, Hommage aux Héros donnera au comité d'éthique tous les éléments pour lui permettre d'assurer de travailler le plus sereinement possible sur le contenu du spectacle et ainsi remettre un avis le plus éclairé possible. | Tout au long de l'année 2023 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Pour permettre le travail le plus complet du comité d'éthique, Hommage aux Héros s'engage à ce que des échanges aient lieu entre les auteurs et le comité d'éthique pour éclairer les partis pris et les choix de tableaux réalisés. | |
| 5 | Préciser dans un même document les mesures arrêtées par le maitre d'ouvrage pour tenir compte des enjeux environnementaux et plus particulièrement du résultat des 15 études spécifiques engagées. | Hommage aux Héros s'engage à présenter sur le site de la concertation, dans une note synthétique à destination du grand public, les résultats des études techniques finalisées, afin que celles-ci restent compréhensibles du grand public. | 1er trimestre 2023 |
| 6 | Apporter davantage de précisions sur l'évaluation carbone, les émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre. | Une étude spécifique est en cours de réalisation sur l'évaluation carbone et sera publiée sur le site internet. | 1er semestre 2023 |
| 7 | Préciser les engagements du porteur de projet en matière de réversibilité du projet ou l'état dans lequel le site serait remis à la municipalité si le maitre d'ouvrage devait renoncer à son projet après le commencement des travaux ou en cas de cessation d'activité pour des motifs économiques. | Hommage aux Héros n'envisage pas de ne pas réaliser son projet.<br>Dès lors que les travaux de réalisation du projet auront débuté, tout laisse à penser qu'ils iront à leur terme pour permettre l'ouverture.<br>Le bail emphytéotique souscrit entre le propriétaire du site (Ville de Carentan-les-Marais) et l'exploitant (Hommage aux Héros) précisera ces éléments de réversibilité. Ce bail étant validé en conseil municipal de Carentan-les-Marais, la nature de ces éléments aura un caractère public. | / |
| 8 | Préciser les résultats de l'étude déport des parkings et le mode d'association du territoire à la composition des Pavillons. | Comme précisé précédemment, Hommage aux Héros publiera sur son site internet le résultat de sa recherche de parkings déportés, comme des autres études.<br>L'association du territoire à la composition des pavillons est précisée ci-après. | 1er semestre 2023 |
| 9 | Préciser les statuts de l'association Hommage aux Héros une fois faite la déclaration en préfecture (objet, règles | Le nom du président sera communiqué dès que les autorisations nécessaires auront été obtenues. Le président | 1er trimestre 2023 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | de fonctionnement, conditions d'admission, mode de financement, etc.). | précisera ensuite les règles de fonctionnement de l'association.<br>Par ailleurs, pour favoriser l'association du territoire à la composition des pavillons, Hommage aux Héros s'engage à faciliter tous les contacts entre l'association et les acteurs locaux déjà rencontrés. | |
| 10 | Préciser la déclinaison des tarifs d'entrée et la nature des réductions envisagées en fonction des publics. | Hommage aux Héros a indiqué durant la concertation les tarifs qui seront mis en place pour accéder au spectacle : 28,50 euros pour le tarif adulte de base, avec, des réductions possibles pour les enfants, les groupes et les scolaires.<br>Par ailleurs, l'accès aux pavillons thématiques sera quant à lui totalement gratuit. | La grille tarifaire sera communiquée un an en amont de l'ouverture du projet |
| 11 | Préciser l'action conduite par le maître d'ouvrage vis-à-vis des pouvoirs publics quant à la proposition de réalisation d'un « Mur des morts » sur l'emprise du site. | Informer le public, via le site internet de l'avancement de la démarche avec les pouvoirs publics pour la réalisation d'un mur des morts ou d'une structure dédiée aux vétérans. | 2ème semestre 2023 |
| 12 | Préciser si la mise en place d'une structure dédiée aux vétérans et à leurs familles est validée ou non par le maitre d'ouvrage. | Cf ci-dessus. | / |
| 13 | Recueillir l'avis du territoire sur le rendu du projet scientifique et sur le script du spectacle. | Hommage aux Héros partagera ces éléments lors d'une réunion publique d'avancement du projet. | 2ème semestre 2023 |
| 14 | Apporter davantage de détails sur l'architecture, la composition et la réalisation du théâtre mobile. | Présenter dès que le projet technique sera finalisé des vues et perspectives du site et des bâtiments, ainsi que leur intégration paysagère. Ces éléments seront présentés en réunion publique et/ou sur le site internet du projet. | 2ème semestre 2023 |

Réponses aux recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet et sur la prise en compte des avis des participants.

| | Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus - JJ/MM/AAA |
|---|---|---|---|
| 1 | Organiser une réunion publique de « reddition des comptes » pour présenter au public les enseignements qu'il retire de la concertation préalable et lui faire part des éventuelles évolutions du projet qu'il envisage ou qu'il retient dès à présent. | Hommage aux Héros souhaite poursuivre le dialogue et la communication par un cycle régulier de réunions. La première réunion aurait lieu préalablement à l'enquête publique afin de faire un retour sur la concertation et présenter les résultats détaillés des études environnementales.<br>Aucun rythme précis n'est défini, mais les réunions auront lieu autant que de besoin au regard de l'avancement du projet. | 1er semestre 2023 |
| 2 | Rendre public le contenu de chaque étude spécifique dès lors qu'elle est terminée. | Comme précisé précédemment, s'engage à présenter sur le site de la concertation, dans une note synthétique à destination du grand public, les résultats des études techniques finalisées, afin que celles-ci restent compréhensibles du grand public.<br>Les contenus détaillés des études seront disponibles dans le dossier d'enquête public. | 1er semestre 2023 |
| 3 | Organiser une réunion d'information du public relative aux études environnementales à l'issue de la réalisation des 15 études spécifiques dont les résultats n'ont pu être que partiellement présentés au cours de la concertation préalable. | Hommage aux Héros a prévu l'organisation de réunions en fonction des besoins. Cette réunion sera probablement identique à celle de bilan de la concertation évoquée en réponse au point 1 | 1er semestre 2023 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 4 | Organiser jusqu'à l'ouverture de HAH une réunion publique chaque semestre pour informer le public de l'avancement du projet et répondre à ses interrogations. | Poursuivre le dialogue et la communication par un cycle régulier de réunions. La première réunion aurait lieu préalablement à l'enquête publique afin de faire un retour sur la concertation et présenter les résultats détaillés des études environnementales.<br>Comme précisé en réponse au point 1, Hommage aux Héros ne souhaite pas figer un rythme précis, mais les réunions auront lieu autant que de besoin au regard de l'avancement du projet. | 1er trimestre 2023 |
| 5 | Rendre compte des conclusions du Comité d'éthique lorsque celui-ci aura procédé aux auditions annoncées lors de la réunion publique du 6 septembre par le président du Comité du Débarquement. | Au terme du travail du comité d'éthique, Hommage aux Héros s'engage à publier le bilan et l'avis dudit comité d'éthique et à le rendre public, dans le respect de la confidentialité de la propriété intellectuelle le cas échéant. | En fonction du fonctionnement défini par le comité d'éthique. |
| 6 | Partager avec le territoire d'une réflexion sur la pertinence et l'acceptabilité du titre « Hommage aux Héros » et rechercher un éventuel intitulé alternatif. | Réfléchir à des évolutions de noms afin de faciliter la compréhension des différentes composantes du projet et leur rôle dans le projet : Projet Hommage aux Héros, société Hommage aux Héros, association Hommage aux Héros…<br>Hommage aux Héros s'engage donc à travailler et proposer d'autres noms pour ce projet qui pourront être soumis au comité d'éthique. | 2ème semestre 2023 |
| 7 | Garantir l'accès au site de la concertation et à l'ensemble des documents présentés au cours de celle-ci (comptes-rendus des réunions publiques, observations du public, présentations power-point, etc.). | Maintenir accessible le site de la concertation au moins jusqu'à fin 2023, afin de permettre au public d'y consulter le bilan du garant ainsi que les enseignements d'Hommage aux Héros, mais également pour bénéficier des actualités et documents mis à disposition sur le site au cours des mois à venir. | A minima jusqu'à fin 2023 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | Faire figurer sur le site Hommage aux Héros un index « Réponses apportées aux principales interrogations du public pendant la concertation préalable » du même type que l'index « FAQ » qui figure sur le site. | Hommage aux Héros s'engage, à faire évoluer le site internet de la concertation en publiant dans une page dédiée les réponses faites aux principales questions posées par le public durant la concertation. | 1er trimestre 2023 |
| 9 | Actualiser le site Hommage aux Héros au fil de l'avancement du projet et de la réalisation de nouvelles étapes. | Dès lors que des documents d'information seront produits, ils seront mis à disposition du grand public via le site internet de la concertation. Il s'agira à minima, des synthèses des études, des informations sur le comité d'éthique ou l'association Hommage aux Héros et plus largement de tous les documents pouvant communiquer des informations au public pour favoriser l'acceptation du projet. | A minima jusqu'à fin 2023 |

# 7 ANNEXES

- Dossier de concertation
- Supports de présentation et comptes rendus des différentes réunions publiques
- Observations déposées sur les registres
- Réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage aux observations des registres
- Documents déposés sur le registre dématérialisé par les contributeurs